

Le « Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées » (ou Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique) est le principal instrument financier utilisé par l'UE pour tenter de concilier politiques migratoires, politique étrangère et partenariats en faveur du développement.

Notre examen de l'ensemble des propositions de projets financées par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et des circonstances de leur adoption révèle une nouvelle trajectoire préoccupante pour l'aide au développement, davantage associée aux politiques migratoires des bailleurs, qui cherchent notamment à juguler la migration irrégulière. Cela risque de nuire à la capacité des actrices et des acteurs du développement à contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

© Oxfam International, janvier 2020

Ce document d'information a été rédigé par Tuuli Raty et Raphael Shilhav, avec l'aide précieuse d'Evelien van Roemburg et la contribution de Julie Seghers. L'atelier régional organisé par Oxfam au Burkina Faso a été animé par Cristina Fernandez-Duran et Elsa Febles. Il fait partie d'une série de rapports visant à alimenter le débat public autour des questions de politique humanitaire et de développement.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-554-9 en janvier 2020.

DOI : 10.21201/2020.5532

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduit de l'anglais par eXcelLingua (Pierre Le Grand ; Jérôme Richard) et relu par Morgane Menichini.

Photo de couverture : Membre d'un groupe promouvant l'artisanat dans la région de Bermo au Niger. Les membres de ce groupe se forment pour générer des revenus supplémentaires en vue de renforcer leur résilience face au changement climatique. Le changement climatique a de fortes répercussions sur les communautés pastorales de la région. Crédit photo : Tom Saater/Oxfam Novib.

RÉSUMÉ

En novembre 2015, les chef-fe-s d'État et de gouvernement européen-ne-s et africain-e-s se sont réuni-e-s à La Valette afin de convenir d'une approche commune pour lutter contre les causes de la migration. Face à la vague de politiques anti-migratoires dans leur pays, les dirigeant-e-s européen-ne-s ont abordé cette réunion avec l'espoir de juguler la migration irrégulière vers l'Europe. Les dirigeant-e-s africain-e-s ont, de leur côté, cherché à tirer parti du sentiment d'urgence véhiculé par l'Europe pour obtenir des investissements servant leurs priorités nationales. Dans la déclaration politique publiée à l'issue du sommet, les parties ont annoncé que le « Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées » (ou Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique), un instrument financier européen, soutiendrait le Plan d'action convenu à cette occasion.

Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a fait l'objet de nombreuses controverses. Pour l'UE et ses États membres, cet instrument était un moyen rapide et souple d'élaborer et de déployer des projets complexes pour couvrir divers aspects de la coopération au développement. Les critiques soulignaient le risque de voir les priorités des politiques domestiques privilégiées aux dépens d'un processus cohérent d'élaboration des politiques, de conception des projets et de consultation.

Les méthodes de travail du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique ont évolué à plusieurs égards depuis l'instauration du Fonds en 2015. Réagissant aux critiques formulées par la Cour des comptes européenne, la Commission européenne a annoncé que le Fonds serait utilisé à des fins plus limitées et plus étroitement liées à la gouvernance migratoire et à la réponse à la problématique du déplacement. Des améliorations notables ont en outre été apportées en matière de visibilité et de communication publique. Mais la nature première du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, à savoir un instrument souple, n'a pas changé. Celui-ci continue de répondre aux besoins et aux priorités des gouvernements, qu'ils relèvent de la sphère politique ou soient associés à une crise.

Notre étude du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et des projets qu'il finance révèle que les dépenses au titre de l'Aide publique au développement (APD) sont de plus en plus liées à la volonté de l'UE de juguler la migration irrégulière et de conclure des accords avec les pays africains sur la question du retour de leurs ressortissant-e-s. Les notes des réunions du Conseil d'administration stratégique du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique mentionnent plusieurs échanges sur la nécessité d'allouer des budgets à certains pays et régions d'Afrique de manière à refléter la nationalité des personnes arrivant dans l'UE après avoir traversé la Méditerranée. Les représentant-e-s des gouvernements européens et de l'UE ont exprimé leur souhait d'utiliser le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique dans le but de prévenir l'arrivée de migrant-e-s en situation irrégulière et d'intensifier les efforts déployés pour organiser leur retour. Ils et elles confirment la valeur ajoutée de l'instrument pour gérer les flux migratoires depuis l'Afrique et au sein du continent.

On constate en effet un lien direct entre d'une part la conception et l'adoption des projets et d'autre part le dialogue politique entre l'UE et les pays africains sur les questions migratoires. Dans plusieurs pays comme l'Éthiopie, le Niger, la Gambie et le Maroc, l'approbation des projets de développement est ainsi très corrélée à l'avancée des négociations sur les accords de retour et de réadmission. De leur côté, des diplomates africain-e-s ont exprimé leurs inquiétudes face à la pression exercée par l'Europe au sujet des retours et leurs répercussions à long terme en matière de développement durable.

L'influence des politiques intérieures de l'UE est manifeste non seulement dans le contexte des projets du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, mais également dans plusieurs projets à proprement parler, souvent dans la partie descriptive ou même dans la liste des objectifs et des indicateurs. La réussite de certains projets est mesurée à l'aune de leur contribution à « une meilleure gestion de la migration » et à « une réduction des flux migratoires irréguliers vers l'Europe ». Cela vaut non seulement pour les projets directement en lien avec la gouvernance migratoire, mais également pour certains projets de développement soutenant les moyens de subsistance et le renforcement de la résilience. Il est à craindre que les bailleurs attendent de l'APD qu'elle promeuve leurs propres intérêts à l'étranger. En outre, cette approche pourrait dans certains cas occasionner des difficultés lors de la mise en œuvre des projets. Par exemple, lorsque la réussite de projets de développement résilient se mesure en fonction du nombre de personnes choisissant de rester dans leur région d'origine à la fin de la période de mise en œuvre du projet, cela ne tient pas compte de l'éventualité de voir des personnes déplacées par des conflits ou par la dégradation de leur environnement. Les populations peuvent se mettre à l'abri grâce aux nouvelles compétences acquises, mais à cause de cet objectif de réduction de la mobilité, ce déplacement sera consigné à tort comme un échec.

Pendant la période couverte par l'étude d'Oxfam (novembre 2015 - mai 2019), le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a approuvé des projets d'une valeur combinée de 3,9 milliards d'euros. D'après les classifications d'Oxfam (voir notre méthodologie dans l'Annexe), le financement de la coopération au développement représente 56 % de l'instrument (2,18 milliards d'euros), tandis que les dépenses affectées à la gouvernance migratoire atteignent 26 % (1,011 milliard d'euros) et celles pour la paix et la sécurité 10 % (382 millions d'euros) du fonds total. 2 % du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (83,1 millions d'euros) sont alloués aux projets de recherche et d'apprentissage et 6 % (243,8 millions d'euros) aux projets inclassables en raison de détails insuffisants. Les investissements dans les projets directement en lien avec la gestion des migrations et les contrôles aux frontières ont augmenté en 2018–2019 par rapport à 2015–2017, aux dépens des projets de coopération au développement. Seulement 56 millions d'euros sont affectés au financement de programmes de migration régulière entre les pays africains et entre les pays africains et l'UE. Cela représente moins de 1,5 % du montant total du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

Il est impossible de tirer des conclusions qui s'appliqueraient à l'ensemble des projets, thèmes et zones géographiques que couvre le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, mais les tendances définies par l'instrument et sa structure de gestion sont claires. Alors que les institutions européennes et les États membres élaborent les politiques et l'architecture financière qui détermineront les actions du prochain cadre financier pluriannuel, l'aide au développement européenne et les partenariats internationaux seront de plus en plus liés aux priorités des politiques intérieures européennes, au même titre que le financement du développement.

Entre 2015 et 2019, l'UE et ses États membres ont adopté une approche de gestion de crise pour les projets migratoires, notamment par le biais du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. La dynamique politique européenne a poussé les dirigeants de l'UE à engager des ressources pour juguler la migration irrégulière vers l'Europe et à exploiter tous les outils à leur disposition pour y parvenir.

À l'avenir, les instruments financiers de l'UE devront s'affranchir de cette logique de gestion de crise et privilégier une approche plus structurelle de la gouvernance migratoire. Si l'objectif d'intégrer le dialogue sur les questions migratoires dans la politique étrangère est légitime, l'UE devrait en premier lieu chercher à préserver la cohérence de ses politiques

pour le développement et s'assurer que toutes ses actions promeuvent la stabilité, la démocratie, le développement durable et le respect des droits humains. L'UE doit veiller à ce que les projets migratoires soient élaborés avec toutes les parties prenantes concernées afin d'atteindre les objectifs prévus tout en respectant les droits humains et la dignité humaine, conformément aux valeurs et aux intérêts de l'UE.

RECOMMANDATIONS

Recommandations pour l'élaboration de nouveaux instruments financiers pour le développement et les questions migratoires

Voici certains des enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique :

- **L'allocation de l'aide aux pays partenaires ne doit pas être conditionnée par leur coopération vis-à-vis des exigences de l'UE concernant les retours, la réadmission ou la gestion des frontières.** L'UE doit travailler avec ses partenaires pour créer un environnement politique axé sur la redevabilité démocratique, avec la participation des communautés aux processus décisionnels concernant l'utilisation des fonds. Le soutien accordé aux régimes recourant à des interventions militaires pour freiner la mobilité humaine pourrait nuire au respect des droits humains, à la démocratie et à la résilience.
- **La flexibilité des instruments financiers de l'UE doit être contrebalancée par une structure claire qui en garantit une utilisation conforme aux principes et aux objectifs humanitaires et de développement.** L'APD doit soutenir l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et la satisfaction des besoins humanitaires. Elle ne doit pas être détournée pour servir les objectifs nationaux des bailleurs, y compris les objectifs de politique étrangère. Autant que possible, les objectifs migratoires doivent s'inscrire clairement dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, des programmes indicatifs nationaux et des accords bilatéraux, dont les textes doivent être rendus publics. Les dépenses en lien avec les questions migratoires doivent s'inscrire dans des cadres de coopération clairs et définis d'un commun accord, plutôt que dans des instruments d'urgence comme la « Réserve pour les priorités et défis émergents » du prochain Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI), qui sont potentiellement sujets aux manœuvres politiques.
- **Les dépenses en lien avec les questions migratoires doivent viser à réduire la vulnérabilité, à répondre aux besoins et à promouvoir un développement résilient. Leur montant doit être défini en s'appuyant non pas sur un positionnement politique, mais sur des projections basées sur des données factuelles.** Les déplacements résultant de conflits ou d'urgences climatiques requièrent l'attention de l'UE et les personnes affectées ont besoin d'aide. Dans son prochain cadre financier pluriannuel, l'UE doit prévoir un financement suffisant pour permettre une préparation anticipée, des interventions humanitaires et des programmes de développement, d'après une projection des besoins globaux. Si les fonds sont affectés de manière disproportionnée par rapport aux besoins, les ressources financières de l'UE risquent de s'éparpiller ou d'être dépensées inutilement.

Recommandations pour l'élaboration de nouveaux projets dans le cadre du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et pour les acteurs et actrices déployant les projets existants

L'attention politique portée aux projets migratoires ces dernières années a entraîné des changements notables dans ce domaine. Le financement a certes considérablement augmenté, mais de nouveaux acteurs et actrices participant à l'élaboration des programmes et des intérêts politiques pourraient influencer sur la conception des projets d'une manière inédite avant 2015. Les organisations et les agences qui sollicitent un financement du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et déploient les projets de celui-ci doivent s'assurer que leur travail promeut les objectifs humanitaires et de développement et ne s'accompagne d'aucun impact négatif. Plus spécifiquement :

- **Lors de l'élaboration de projets migratoires, la Commission européenne doit s'assurer que chaque document d'action fournit des informations sur l'évaluation ex ante des projets (évaluation de la faisabilité) et inclut une évaluation des risques, une analyse contextuelle et, le cas échéant, une analyse du conflit.** Lorsqu'un risque est identifié, notamment pour les projets susceptibles d'avoir un impact négatif sur les droits humains, un plan d'atténuation doit être en place, avec des décisions claires sur les circonstances pouvant justifier la suspension du projet. Concernant le travail de développement, lorsque le niveau de risque est supérieur, il est également courant d'intensifier les efforts en matière de diligence raisonnable et de gestion des risques. Il convient de porter une attention particulière à une analyse tenant compte des questions de genre et à la participation des femmes dans la conception et la mise en œuvre des projets. Les exécutant-e-s doivent régulièrement évaluer les nouveaux développements et adapter les projets en fonction de l'évolution de la situation. Le Conseil européen et la Commission européenne doivent également publier les informations sur les circonstances dans lesquelles les projets ont été approuvés, notamment les accords de retour informels.
- **Les ONG et les agences de développement doivent élaborer des stratégies concernant la conception et la mise en œuvre des projets de développement dans un contexte de mobilité humaine.** Ces stratégies doivent tenir compte des répercussions négatives et positives que la mobilité humaine pourrait avoir sur le développement durable, des risques associés à un déplacement forcé aux avantages liés à la migration de main-d'œuvre circulaire et aux transferts de fonds.
- **Aux côtés des autres parties prenantes (bailleurs, personnes participant aux programmes), les ONG et les agences de développement doivent échanger sur la façon de mesurer la réussite des projets de développement dans un contexte de mobilité humaine.** Il s'agit notamment d'évaluer si et à quel moment la réussite doit être mesurée d'après le nombre de personnes choisissant de rester dans leur communauté, ou si elle peut être évaluée même après que certaines personnes ont fui leur domicile à cause de facteurs externes positifs ou négatifs. Les projets et les indicateurs de mesure doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter à des circonstances changeantes dans des environnements volatiles.

Recommandations en matière de suivi, d'apprentissage et d'évaluation de l'impact de l'aide au développement en lien avec les questions migratoires

Au vu des risques particuliers inhérents aux dépenses en lien avec les questions migratoires, à la fois en termes de conséquences inattendues sur le bien-être et les droits des personnes déplacées et de non-conformité avec les exigences d'éligibilité à l'APD, une meilleure supervision et un examen plus poussé sont indispensables, grâce à des mécanismes MEL (suivi, évaluation et apprentissage) appropriés.

- **Le suivi et l'évaluation ex post du financement en lien avec les questions migratoires doivent s'intensifier.** La Commission européenne doit rendre publics ses documents de suivi et d'évaluation. Les rapports annuels sur les projets à haut risque, comme la coopération avec les services frontaliers et les garde-côtes des pays partenaires, doivent notamment être rendus publics et examinés par le Parlement européen. Par ailleurs, les instruments financiers qui facilitent les dépenses affectées aux projets migratoires doivent faire l'objet d'un suivi attentif de la part du Parlement européen, de la Cour des comptes européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (sous la forme d'examens par les pairs du CAD de la coopération au développement européenne).
- **Le suivi du financement en lien avec les questions migratoires doit être accentué (ex ante et ex post).** Les instruments financiers qui facilitent les dépenses affectées aux projets migratoires doivent faire l'objet d'un suivi de la part du Parlement européen, de la Cour des comptes européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce suivi requiert de connaître non seulement le cadre logique des projets approuvés, mais aussi les circonstances dans lesquelles ces projets ont été approuvés, notamment les accords de retour informels. La Commission européenne et le Conseil européen doivent rendre ces informations publiques.
- **Là où la situation le permet, la Commission européenne et les autres bailleurs doivent appliquer le code de communication des données migratoires du CAD de l'OCDE** pour garantir un suivi adéquat par les pairs et par la société civile. En 2018, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a approuvé un nouveau code de communication à l'aide duquel les bailleurs peuvent identifier et signaler l'APD destinée à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable ». L'allocation de ressources conséquentes à cette fin n'est pas encore généralisée, et la plupart des bailleurs du CAD, dont l'UE, n'ont pas encore commencé à rendre compte conformément au code de l'OCDE. Cette pratique est pourtant essentielle pour renforcer la transparence et l'examen du soutien des bailleurs concernant les activités en lien avec les questions migratoires.
- **Le CAD de l'OCDE doit honorer son engagement pris en 2018¹ d'examiner les projets déclarés par les bailleurs conformément au nouveau code de communication des données migratoires pour vérifier leur éligibilité à l'APD.** Cet examen doit accorder une attention particulière à l'étude des projets portant sur le renforcement des capacités en matière d'assistance aux services de l'immigration et à la gestion des frontières, d'aide au rapatriement et de sensibilisation en vue de lutter contre la migration irrégulière, étant donné les risques spécifiques inhérents à de tels projets. Le CAD doit partager publiquement les résultats détaillés de cet examen.

1 INTRODUCTION

En novembre 2015, les chef-fe-s d'État et de gouvernement européen-ne-s et africain-e-s se sont réuni-e-s à La Valette afin de convenir d'une approche commune pour lutter contre les causes de la migration. Cette réunion s'est déroulée à la fin d'une année politique éprouvante, avec plus d'un million de personnes cherchant asile dans les États membres de l'Union européenne, soit un nombre d'arrivées record dans l'histoire de l'UE. Les dirigeant-e-s européen-ne-s peinaient à élaborer une approche commune de la gestion des mécanismes de partage des responsabilités de l'UE et espéraient se délester d'une partie de ces responsabilités sur leurs partenaires africains. Ils et elles ont organisé le sommet de La Valette sur la migration, où les négociations ont abouti au Plan d'action de La Valette. Ce plan a été élaboré pour :

1. s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population ;
2. intensifier la coopération concernant les migrations et la mobilité légales ;
3. renforcer la protection des migrant-e-s et des demandeurs/euses d'asile ;
4. prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrant-e-s et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes ; et
5. coopérer plus étroitement pour améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réinsertion².

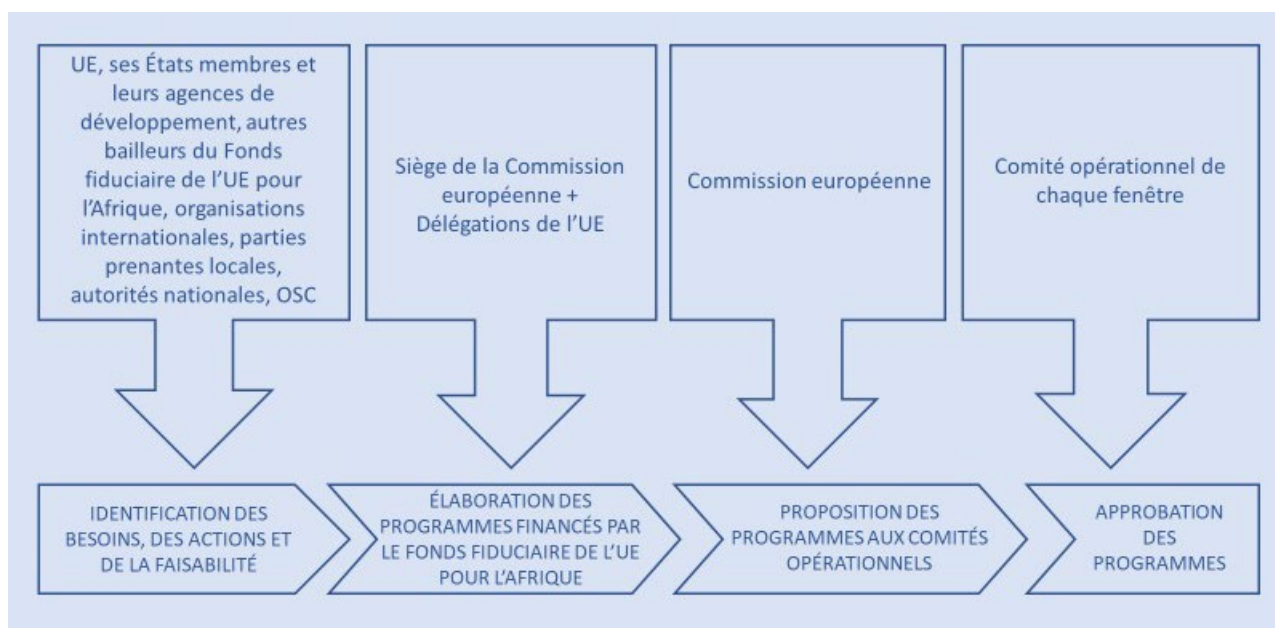
Les dirigeant-e-s ont également profité du sommet pour lancer officiellement un nouvel instrument financier : le « Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées » (ou Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique). Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique met en commun les ressources financières des États membres, le Fonds européen de développement et une partie du budget de l'UE pour créer un mécanisme de financement souple articulé autour des priorités du Sommet de La Valette. Les Directions générales contribuant au Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique sont les suivantes : la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO), la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME), la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) et la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO). La grande majorité des projets financés par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique sont déclarés comme de l'aide publique au développement (APD).

1.1 CONTEXTE POLITIQUE

En tant qu'instrument financier, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique ne suit pas un programme d'action convenu à l'avance. Il suit plutôt des processus flexibles qui s'adaptent au contexte et aux besoins identifiés « sur le terrain », ce que les bailleurs et les partenaires de mise en œuvre considèrent comme la caractéristique principale de l'instrument³. D'après les réunions avec les représentant-e-s de la Commission européenne, il semble que la plupart des projets sont proposés et conçus par les ambassades des États membres et les délégations de l'UE dans les pays partenaires, souvent en coordination avec les gouvernements partenaires.

Les décisions concernant le financement des projets reviennent au final aux Comités opérationnels régionaux de chacune des trois régions (ou « fenêtres ») géographiques du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (Corne de l'Afrique, Sahel et lac Tchad, et Afrique du Nord), sous l'égide du Conseil d'administration stratégique du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Le Conseil d'administration stratégique et les Comités opérationnels régionaux sont tous présidés par la Commission européenne. Ils sont composés de représentant-e-s du Service européen pour l'action extérieure, des États membres de l'UE et d'autres bailleurs dont la contribution au Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique est supérieure à 3 millions d'euros⁴.

Figure 1 : Comment les programmes sont-ils identifiés et élaborés ?



Source : Site Web du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (Commission européenne) : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/how-does-it-work_en
Graphique traduit par Oxfam.

En novembre 2017, Oxfam a publié le document *Une urgence pour qui ? Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique*, qui analyse les méthodes et les objectifs du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Ce rapport démontrait qu'au vu de la nature alambiquée du Plan d'action de La Valette, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique n'était pas régi par une politique claire et cohérente. Il apparaissait également que la nature flexible du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique était à double tranchant, car elle permet aux bailleurs de promouvoir leurs propres priorités politiques sans être contraints de suivre un processus homogène de consultation, de développement et d'élaboration des politiques.⁵ Les préoccupations soulevées dans ce rapport faisaient écho aux conclusions d'autres acteurs, comme la Cour des comptes européenne⁶.

Les méthodes de travail du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique ont depuis évolué à plusieurs égards. En réponse aux critiques formulées par la Cour des comptes européenne, la Commission européenne a annoncé que le Conseil d'administration stratégique avait convenu d'une liste de critères prioritaires affinée pour orienter les décisions des Comités opérationnels sur les projets situés dans leurs fenêtres respectives. Ces critères ont été établis selon les thématiques suivantes : processus de retour, gouvernance migratoire, dialogue UE/Afrique sur les migrations, action globale pour les réfugié-e-s, sécurisation et stabilisation⁷. Des améliorations notables ont été apportées en matière de visibilité et de communication publique sur le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et un cabinet de conseil a été mandaté pour suivre les performances de l'instrument.

Malgré tout, la nature première du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, à savoir un instrument souple, n'a pas changé. Il continue de répondre aux besoins et aux priorités identifiés par les gouvernements européens et africains, qu'ils relèvent de la sphère politique ou soient associés à une crise. Par exemple, les notes de la cinquième réunion du Conseil d'administration stratégique en septembre 2018 reprennent une déclaration du représentant espagnol qui souligne la récente tendance à l'intensification des flux migratoires (en Afrique de l'Ouest) et appelle à soutenir davantage la partie nord de la région Afrique, et en particulier le Maroc, afin de prévenir les arrivées en Espagne de migrant-e-s en situation irrégulière⁸. Lors de la même réunion, le représentant allemand a déclaré que la gouvernance migratoire restait une priorité visant à réduire le nombre d'arrivées en Europe et à intensifier les efforts de retour et de réintégration⁹.

Les motivations politiques sous-jacentes au Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique étaient également manifestes à l'occasion de la sixième réunion du Conseil d'administration stratégique en juillet 2019, au cours de laquelle le président Stefano Manservigi, Directeur général de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DEVCO), a déclaré que le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique avait confirmé sa valeur ajoutée [notamment] en renforçant le dialogue politique et stratégique avec les pays partenaires¹⁰. Christian Danielsson, Directeur général du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), a ajouté que le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique avait confirmé sa valeur ajoutée en contribuant à une gestion efficace des flux migratoires depuis, vers et à l'intérieur de la région [Afrique du Nord]¹¹.

La présente analyse révèle des liens manifestes entre le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et le Cadre de partenariat pour les migrations de l'UE qui vise à « intégrer totalement la question migratoire dans la politique étrangère de l'Union européenne »¹². Dans ce cadre, l'UE et ses États membres ont négocié plusieurs accords (informels pour la plupart) avec des pays tiers pour réduire le nombre de personnes arrivant de façon irrégulière aux frontières européennes¹³. Dans les documents de politiques de l'UE, une utilisation stratégique du Fonds fiduciaire est encouragée pour « garantir une parfaite cohérence entre les actions de coopération consacrées à la question migratoire et les dialogues de haut niveau [sur la migration] »¹⁴. Dans la pratique, cela signifie que les objectifs en matière de justice et d'affaires intérieures orientent de plus en plus l'allocation des financements vers l'aide au développement et les interventions d'urgence.

Surtout, l'orientation politique de la structure de gouvernance du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique ne se manifeste pas nécessairement dans chaque projet. Les organisations qui mettent en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (notamment Oxfam, qui déploie des projets au Sahel et dans la Corne de l'Afrique) signalent des niveaux de confiance mitigés concernant les objectifs et les méthodes de travail retenus dans leur domaine d'intervention. Dans de nombreux cas, les projets sont conçus pour promouvoir les droits et la résilience des réfugié-e-s, des personnes affectées par un conflit ou des personnes susceptibles d'être contraintes de fuir leur domicile. Néanmoins, toutes les ONG soulignent la vigilance indispensable vis-à-vis de l'environnement politique dans lequel sont proposés et élaborés les projets financés par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, en raison de l'implication d'actrices et d'acteurs politiques dans la conception de l'approche globale de l'instrument.

Notre examen des projets financés par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et des circonstances de leur adoption confirme ces préoccupations. Les données factuelles disponibles indiquent que l'aide au développement est de plus en plus utilisée pour faire pression sur les pays africains afin qu'ils accèdent aux exigences européennes en matière de lutte contre la migration irrégulière ou d'accélération du retour des migrant-e-s. Si cela peut

contribuer à une plus forte intégration de la gestion des migrations dans l'action extérieure de l'UE, on observe dans de nombreux cas un manque de cohérence de l'action, surtout entre ses objectifs de développement et de politique étrangère.

Le Mali est l'un des premiers pays sur lesquels l'UE a tenté de faire pression pour signer un accord concernant la réadmission et le retour de ressortissant-e-s malien-ne-s depuis l'Europe. Le ministère des Affaires étrangères néerlandais a annoncé l'accord en décembre 2016, mais le ministère des Affaires étrangères malien a publié quelques jours plus tard un démenti pour indiquer qu'aucun accord n'avait été conclu. Cela serait dû à la préoccupation croissante parmi la population malienne de voir le gouvernement réduire les modes de subsistance de ses compatriotes et leurs transferts de fonds au pays¹⁵.

Lors des réunions organisées par Oxfam courant 2019, les diplomates africain-e-s ont expliqué que la pression exercée par l'UE pour faciliter le retour des demandeurs et demandeuses d'asile débouté-e-s nuit à la relation du gouvernement avec ses citoyen-ne-s, qui attendent de lui qu'il promeuve des options de développement sûres et durables¹⁶. Un diplomate a déclaré que les personnes qui reviennent d'Europe n'ont pas d'argent et ont honte de retourner dans leur village, si bien qu'elles errent dans les rues de la capitale. Il a ajouté que le pays serait plus enclin à coopérer si l'UE permettait à ces personnes de travailler ou d'acquérir des compétences en attendant la décision concernant leur demande d'asile.

Lors d'autres réunions, des représentant-e-s de la Commission européenne ont confirmé que la pression exercée par les dirigeant-e-s de l'UE sur les pays d'Afrique du Nord pour reprendre les demandeurs et demandeuses d'asile qui tentent de rejoindre l'Europe en traversant la Méditerranée a contraint les gouvernements des pays nord-africains à retarder l'adoption d'une législation nationale protégeant les droits des réfugié-e-s. D'après ces représentant-e-s, leurs homologues nord-africain-e-s craignaient qu'en cas d'adoption de lois protégeant les droits des réfugié-e-s, l'UE utiliserait ce levier pour transformer leur pays en centres de traitement des demandes d'asile¹⁷.

Selon plusieurs groupes de réflexion et centres de recherche, l'intégration des politiques migratoires dans la politique étrangère de l'UE affecte également la stabilité et la sécurité dans les principaux pays. L'exemple le plus notoire est sans doute la coopération de l'UE et son financement de la garde côtière libyenne, que les critiques accusent d'accentuer le trafic et la détention arbitraire de réfugié-e-s dans des conditions « épouvantables ». ¹⁸ Des préoccupations similaires ont été formulées concernant les interventions de l'UE au Niger, où la pression exercée par l'UE pour modeler les lois et les politiques a restreint l'accès de la communauté aux moyens de subsistance et entamé la confiance vis-à-vis des autorités locales¹⁹.

Notre analyse, détaillée ci-dessous, appelle à examiner en continu la valeur ajoutée du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et à suivre en permanence toute conséquence négative involontaire. La dernière section du présent rapport propose des pistes pour le faire de manière effective.

Encadré 1 : Affectations du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique par région

Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique s'élève à plus de 4,5 milliards d'euros. Plus de 89 % des contributions proviennent de l'UE et quelque 11 % des États membres de l'UE et d'autres bailleurs.

Depuis 2015, la CE a déclaré les allocations suivantes dans chaque fenêtre (région) :²⁰

Afrique du Nord : 659,2 millions d'euros

Pays éligibles : Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie.

Région du Sahel et du lac Tchad : 1,95 milliard d'euros

Pays éligibles : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad.

Corne de l'Afrique : 1,41 milliard d'euros

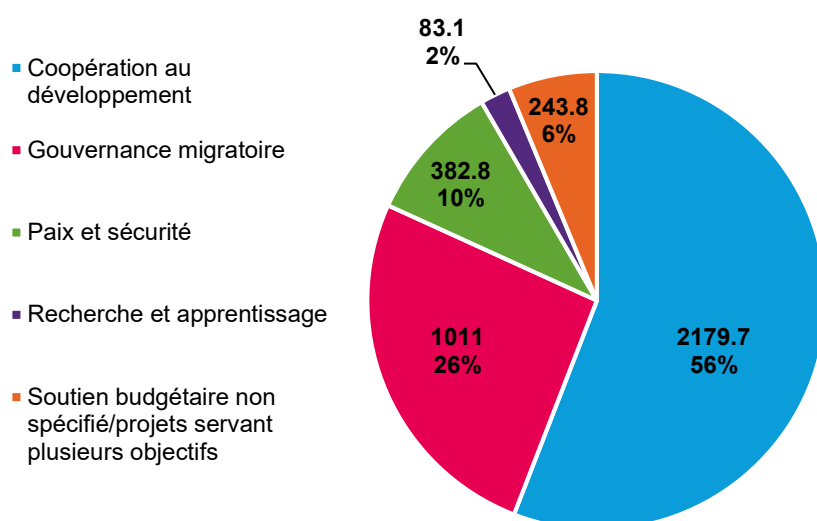
Pays éligibles : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie.

2 ANALYSE RÉGIONALE

Notre rapport de novembre 2017 révélait que les deux tiers du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique étaient alloués à des projets axés sur le développement. La plupart d'entre eux avaient été approuvés dans l'objectif de « s'attaquer aux causes profondes de la migration », un discours que notre rapport récusait²¹. Depuis, la part des projets axés sur la coopération au développement a considérablement diminué, passant à 48 %. L'examen de l'ensemble des projets depuis l'instauration du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique en 2015 révèle une part totale consacrée aux projets de coopération au développement de 56 % (2,18 milliards d'euros), contre 63 % dans notre dernier rapport. Seulement 56 millions d'euros sont affectés au financement de programmes de migration régulière entre les pays africains et entre les pays africains et l'UE. Cela représente moins de 1,5 % du montant total du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

Depuis la publication de notre rapport, le financement affecté aux projets axés sur la gouvernance migratoire a augmenté (passant de 22 % avant fin 2017 à 29 % depuis). Sur cette même période, on constate également une hausse des soutiens budgétaires directs alloués aux pays partenaires sans qu'aucun objectif spécifique n'ait été défini, ainsi qu'un plus grand nombre de projets multisectoriels.

Figure 2 : Allocations budgétaires dans toutes les fenêtres entre novembre 2015 et août 2019



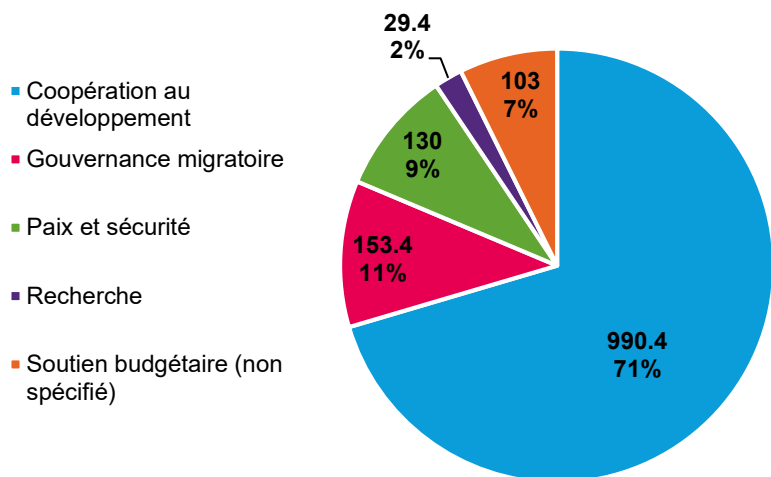
Source : recherche réalisée par Oxfam

Les financements du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique ont également augmenté pour les projets déployés dans plusieurs pays, que la CE qualifie de « régionaux ». 22 projets régionaux ont ainsi été approuvés au Sahel, pour une valeur de près de 440 millions d'euros, et 16 projets régionaux dans la Corne de l'Afrique, pour une valeur de 272,3 millions d'euros. En Afrique du Nord, qui est la fenêtre la plus modeste, seulement 8 projets régionaux ont été déployés pour une valeur de 115,7 millions d'euros. Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique couvre également six projets interrégionaux à hauteur de 158,5 millions d'euros, qui soutiennent pour la plupart des programmes de recherche et d'apprentissage. Un projet interrégional (115 millions d'euros) soutient l'évacuation, le retour et la réinsertion des migrant-e-s de la Libye vers le Niger²².

Les principaux pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique sont la Somalie (307,5 millions d'euros), la Libye (282,2 millions d'euros), l'Éthiopie (270,2 millions d'euros), le Niger (253 millions d'euros) et le Mali (214,6 millions d'euros).

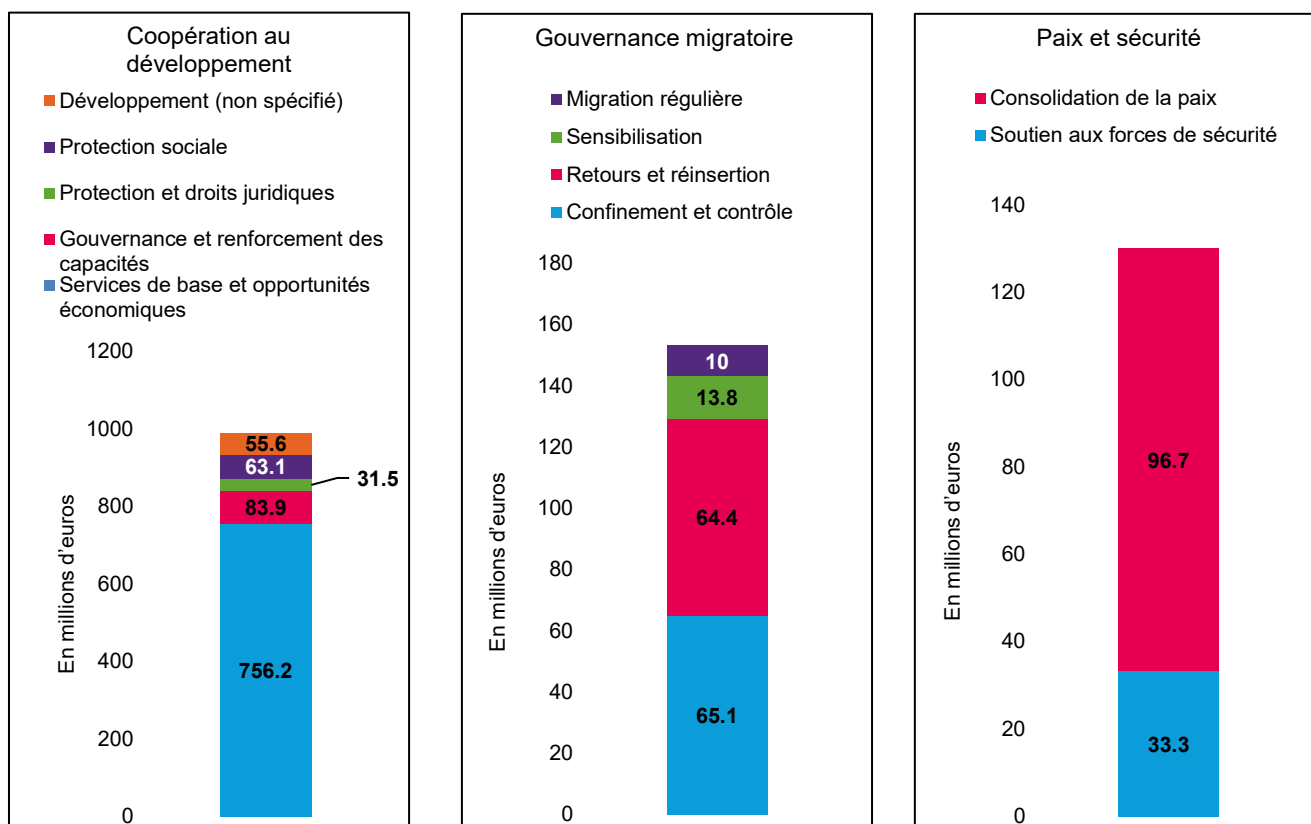
2.1 FENÊTRE CORNE DE L'AFRIQUE

Figure 3 : Allocations budgétaires dans la fenêtre Corne de l'Afrique entre novembre 2015 et août 2019



Source : recherche réalisée par Oxfam

Figure 4 : Allocations par sous-catégorie



Source : recherche réalisée par Oxfam

Sur les trois régions couvertes par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, la fenêtre Corne de l'Afrique est la plus axée sur le développement, avec 71 % des financements alloués à des programmes de développement. Cette orientation, notamment l'augmentation du

financement alloué à la protection sociale²³, est liée à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés qui a pour objectif de renforcer la protection des réfugié-e-s et de les rendre plus autonomes. Lors de sa réunion d'avril 2018, le Conseil d'administration a identifié la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés comme une priorité. D'après le rapport annuel 2018 sur le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, un montant total de 265 millions d'euros a ainsi été engagé en vue de soutenir le déploiement du Cadre²⁴.

Le processus de Khartoum influe également sur les décisions de financement dans la fenêtre Corne de l'Afrique. Il facilite la coopération politique entre les pays africains et européens, avec pour principaux objectifs de lutter contre le trafic et la traite d'êtres humains, d'échanger sur la coopération en matière de mobilité humaine et de faciliter les retours. Le processus a été initié par l'Italie en 2014, alors qu'elle présidait le Conseil de l'UE. Ces dernières années, l'Allemagne a endossé le rôle d'exécutant et de co-financeur du programme BMM (Better Migration Management, ou programme pour une meilleure gestion de la migration dans la Corne de l'Afrique) financé par le Fonds fiduciaire de l'UE, qui est le premier projet phare s'inscrivant dans le processus de Khartoum²⁵. Le soutien supplémentaire du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique alloué aux retours s'élève à 15,15 millions d'euros pour l'Éthiopie²⁶ et à 14,3 millions d'euros pour le programme régional « Facility on Sustainable and Dignified Return and Reintegration in support of the Khartoum Process »²⁷.

2.1.1 Éthiopie

L'Éthiopie accueille l'une des plus importantes populations de réfugié-e-s d'Afrique. Fin septembre 2017, le pays accueillait plus de 883 000 réfugié-e-s, surtout en provenance des pays voisins²⁸. En tant que deuxième pays le plus peuplé d'Afrique après le Nigeria, l'Éthiopie est également le théâtre des mouvements de migrant-e-s et de réfugié-e-s les plus importants dans la Corne de l'Afrique. Il s'agit donc de l'un des pays prioritaires visés par la politique migratoire extérieure de l'UE. En 2016, l'Éthiopie a été désignée comme l'un des six pays cibles du Cadre de partenariat pour les migrations. L'importance de l'Éthiopie dans la politique migratoire extérieure de l'UE se reflète dans les affectations du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, avec un financement de 150,7 millions d'euros depuis décembre 2017, et de 270,2 millions d'euros au total.

En 2017, l'UE a conclu un accord avec les autorités éthiopiennes concernant les procédures de réadmission des Éthiopiens revenant au pays. Les négociations se sont déroulées en privé et aucun document n'a été communiqué au Parlement européen. Les dispositions qui en découlent s'appliquent aux retours volontaires et forcés, mais l'UE insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un accord international. Après la divulgation d'une ébauche de ces dispositions²⁹, des organisations de la société civile et des membres du Parlement européen ont fait part de leur crainte de voir l'UE partager des données personnelles sur les ressortissant-e-s éthiopiens avec les services de renseignement et de sécurité éthiopiens (NISS) qui, sous le précédent gouvernement, ont été accusés de tuer et d'incarcérer des manifestant-e-s³⁰. Malgré cela, le nombre de retours a pratiquement doublé en Éthiopie entre 2016 (210 retours) et 2018 (400 retours)³¹.

On observe un lien étroit entre les moments où le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a approuvé des projets pour l'Éthiopie et les avancées dans les négociations sur les procédures de réadmission. Entre son instauration en décembre 2015 et octobre 2016, le Fonds fiduciaire de l'UE a alloué 119,5 millions d'euros à l'Éthiopie, avec un accent particulier sur la prestation de services de base. Après novembre 2016, aucun financement supplémentaire n'a été approuvé pour l'Éthiopie. En juin 2018, Simon Mordue, alors Directeur général adjoint chargé de la migration au sein de la DG HOME, a déclaré aux membres du Parlement européen que les solutions proposées à l'échelle de l'UE pouvaient

apporter une réelle valeur ajoutée par rapport aux accords de réadmission conclus à l'échelle des États membres. Il a expliqué que les accords de réadmission pouvaient dans certains cas se révéler politiquement délicats pour le pays d'origine, ce qui explique pourquoi des aménagements pratiques sont « parfois nécessaires, notamment lorsque nos partenaires ne souhaitent pas conclure des accords de réadmission officiels ». ³² M. Mordue a également mentionné spécifiquement l'Éthiopie, qui était « l'un des pays les moins coopératifs par le passé et qui assume désormais la pleine responsabilité de ses ressortissant-e-s qui n'ont pas le droit de séjourner dans l'UE et déploie les procédures convenues pour procéder à leur identification et à leur recensement ». Les liens entre le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et l'agenda politique européen en matière de migration étaient également manifestes dans la réponse à la question écrite de Judith Sargentini, membre du Parlement européen, sur la coopération de l'UE avec les autorités éthiopiennes : le Conseil européen y souligne l'engagement de l'UE envers l'Éthiopie « à travers les instruments financiers visant à promouvoir et à faciliter la mise en œuvre du Cadre de partenariat, notamment le Fonds fiduciaire de l'UE » ³³.

Les modalités entre l'UE et l'Éthiopie ont finalement été convenues en décembre 2017, puis approuvées par le Conseil européen en janvier 2018. Elles incluent un engagement européen qui consiste à soutenir les autorités éthiopiennes pour la réinsertion de ses ressortissant-e-s par l'intermédiaire de projets dédiés et appropriés ³⁴. En décembre 2017, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a recommencé à financer des projets en Éthiopie, à hauteur de 150,7 millions d'euros, dont 50 millions d'euros sous la forme d'un soutien budgétaire au gouvernement éthiopien ³⁵ et 81 millions d'euros pour financer le développement. En février 2018, l'UE a annoncé un financement de 15,15 millions d'euros à destination des autorités éthiopiennes pour faciliter le retour des ressortissant-e-s éthiopiennes d'Europe vers l'Éthiopie ³⁶. L'UE soutient également le retour et la réinsertion en Éthiopie en finançant une action régionale à hauteur de 20 millions d'euros ³⁷ mise en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et aide les autorités éthiopiennes de gestion des migrations avec la phase II du programme BMM (Better Migration Management) à hauteur de 30 millions d'euros ³⁸.

2.1.2. Soudan

Le Soudan compte près de 2 millions de personnes déplacées internes et 1 million de réfugié-e-s. Il s'agit également d'un pays de transit pour les migrant-e-s venant d'Érythrée, d'Éthiopie et de Somalie. Au Soudan, les actions pays financées par le Fonds fiduciaire de l'UE depuis août 2017 étaient toutes axées sur le développement, avec 39,9 millions d'euros pour les services de base, les opportunités économiques et le renforcement de la résilience, 42,5 millions d'euros pour la protection et 3,9 millions d'euros pour la gouvernance. Néanmoins, la gestion des migrations domine les relations UE-Soudan avec le programme BMM régional de 40 millions d'euros lancé en 2015, couvrant les pays suivants : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud ³⁹. Ce programme vise à renforcer les capacités des gouvernements des pays de la Corne de l'Afrique à contrôler leurs frontières et à durcir les mesures de gestion des migrations.

En avril 2017, le projet Ça suffit a exprimé ses craintes sur le risque de voir l'UE dispenser des formations et équiper des milices tribales répressives alliées au précédent gouvernement dans le cadre du projet BMM, et mis en garde contre tout financement et toute légitimation de forces connues pour leur violence et leurs violations des droits humains ⁴⁰.

En juin 2017, la Commission européenne et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ont rédigé une note conceptuelle pour le volet Soudan du programme BMM et répondu (indirectement) aux craintes exprimées. D'après cette note, les activités

BMM doivent inclure un personnel de sécurité pour pouvoir répondre au principal objectif, à savoir améliorer la gestion des migrations⁴¹. Le document souligne également la nécessité d'impliquer plusieurs actrices et acteurs locaux, étatiques et fédéraux, et de fournir des équipements. Il reconnaît toutefois que la coopération avec le Soudan s'effectue dans « un environnement très exigeant » et qu'une attention particulière doit être accordée au risque d'inclure involontairement des membres de milice dans les projets. Il se fait également l'écho de sérieuses préoccupations en matière de corruption ou d'implication des structures gouvernementales dans des activités de trafic illicite et de traite d'êtres humains, avec les éventuelles répercussions néfastes que cela pourrait avoir sur les activités et les résultats du projet.⁴² Pour éviter ce risque, la note propose des mesures de gestion des risques et une liste de contrôle qui inclut des restrictions quant aux secteurs d'intervention et des critères de participation stricts pour toute activité de formation des forces de police.

En 2019, il a été annoncé que l'UE et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) avaient suspendu la mise en œuvre du projet BMM au Soudan suite à la vague de manifestations qui a balayé le pays en décembre 2018 et à l'éviction du président Omar el-Bechir en avril 2019⁴³. Un autre projet du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, qui finançait la création d'un centre de renseignements pour le partage d'informations entre les gouvernements dans le cadre du processus de Khartoum, a aussi été suspendu car il était prévu qu'il soit organisé par la police soudanaise. Il aurait été relocalisé à Nairobi⁴⁴.

En raison du manque de communication publique sur ces suspensions de la part de la Commission européenne ou de tout État membre participant (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni), il a été difficile de déterminer si le financement BMM au Soudan a été suspendu à temps pour prévenir toute récupération par les forces de sécurité ayant réprimé les manifestations. De même, le site Web de la Commission européenne consacré au Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique propose de nombreux indicateurs mesurant l'impact du projet BMM quant au nombre d'institutions aidées, de migrant-e-s impacté-e-s ou atteint-e-s par les campagnes d'information, mais ne fournit pas d'évaluation plus globale sur l'impact du projet concernant les ressources, la réputation et les actions des forces de sécurité auxquelles il a apporté un soutien dans la région. La phase II du programme BMM a tout de même été lancée en mai 2019 avec la mise à disposition de 30 millions d'euros supplémentaires pour les pays ayant participé à la phase I, ainsi que l'Égypte, la Libye et la Tunisie⁴⁵.

2.1.3 Somalie

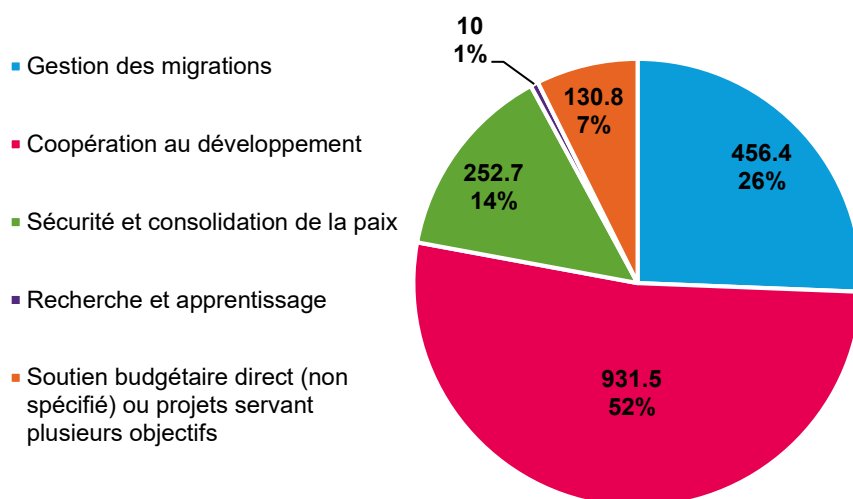
La Somalie a reçu les financements les plus élevés du Fonds fiduciaire de l'UE (244,5 millions d'euros depuis décembre 2017 et 307,5 millions d'euros au total), dont près de la moitié sous la forme d'un soutien budgétaire direct. Dans le cadre du contrat de résilience et de renforcement de l'État somalien⁴⁶, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a alloué un soutien budgétaire de 103 millions d'euros destiné à la prestation de services de base et à l'amélioration de la gestion financière. Cette aide permet au gouvernement d'améliorer ses systèmes et de mieux documenter sa gestion financière. Tout cela est essentiel pour alléger la dette en Somalie, la plupart des bailleurs se montrant encore réticents à soutenir le gouvernement somalien. En parallèle, le programme de 83 millions d'euros en faveur d'un développement économique local inclusif⁴⁷ apporte une aide indispensable pour la stabilisation, la gouvernance, les opportunités économiques et les services de base.

Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a également financé à hauteur de 40 millions d'euros la gouvernance du secteur de la sécurité et le système judiciaire en Somalie⁴⁸, dans un projet conjoint portant sur l'intensification de la présence des forces de l'ordre et sur un

meilleur accès des citoyen-ne-s au système judiciaire. Le projet vise en particulier à accroître la redevabilité, mais également la participation de l'UE dans les affaires somaliennes. Les résultats attendus incluent « l'amélioration de la supervision et de la redevabilité politiques et civiles afin que les ministères en lien avec la sécurité [...] disposent des ressources nécessaires pour assumer l'éventail complet de leurs responsabilités » et pour « permettre au corps législatif et à tout autre organisme compétent d'exercer un contrôle accru sur les forces de sécurité » tout en cherchant à renforcer la capacité de l'UE « à mieux comprendre et interagir avec les hauts représentants du gouvernement somalien »⁴⁹. Le projet inclut également le règlement des salaires des forces de l'ordre et la fourniture d'armes non létales. Ce projet s'accompagne de niveaux de risque élevés, avec notamment le manque d'appropriation locale, un risque d'aggravation de la situation sécuritaire et des risques de violation des droits humains par des bénéficiaires de l'aide de l'UE. Les documents de projet promettent un suivi continu afin de lutter contre la corruption, des investissements dans le plaidoyer sur les questions relatives aux droits humains et un engagement politique durable en faveur du projet fédéral somalien. Nous n'avons pas pu nous procurer les résultats de ce suivi.

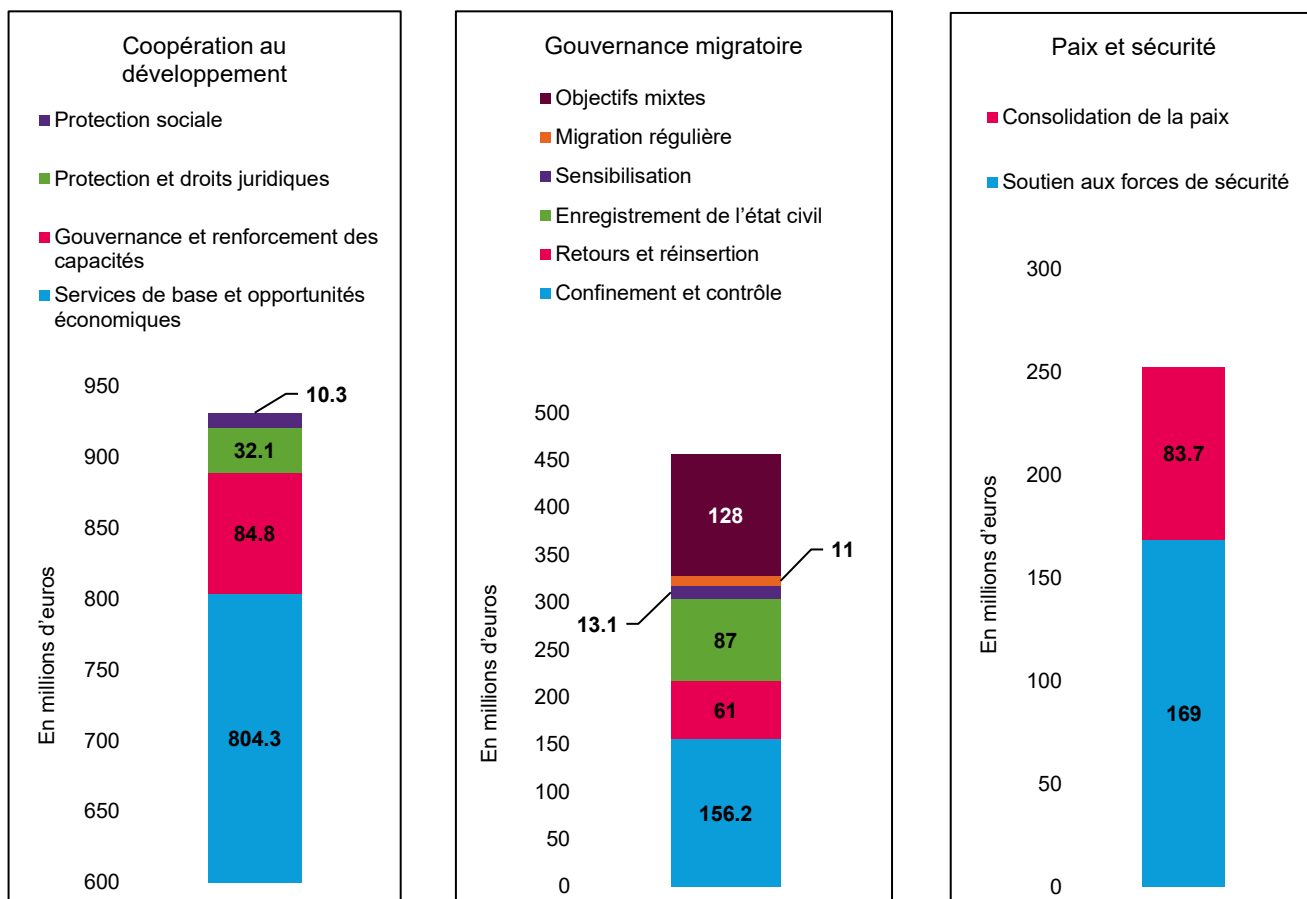
2.2 FENÊTRE SAHEL ET LAC TCHAD

Figure 5 : Allocations budgétaires dans la fenêtre Sahel et lac Tchad entre novembre 2015 et août 2019



Source : recherche réalisée par Oxfam

Figure 6 : Allocations par sous-catégorie



Source : recherche réalisée par Oxfam

La fenêtre Sahel et lac Tchad applique une approche régionale, peut-être davantage que les deux autres zones géographiques. Depuis 2015, l'UE a investi 439,4 millions d'euros dans des projets régionaux déployés dans plusieurs pays. Il s'agit du plus gros investissement géographique du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

L'UE perçoit le Sahel à travers un prisme multifacette axé majoritairement sur les crises. Les stratégies européennes vis-à-vis du Sahel le décrivent souvent comme une vaste zone marquée par le manque de présence et de contrôle des gouvernements dans un contexte d'insécurité régionale, frappée par des crises alimentaires récurrentes et où le nombre de jeunes ne cesse de croître. La stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel (2011)⁵⁰ et le Plan d'action régional en faveur du Sahel pour la période 2015-2020⁵¹ incarnent son approche, alliant des intérêts politiques limités (comme le fait de lutter contre la « pression migratoire ») à une réelle préoccupation pour les personnes vivant dans la région et à la volonté d'investir dans des partenariats avec les gouvernements de la région.

La fenêtre Sahel et lac Tchad du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique s'inspire grandement d'une logique d'intervention similaire qui soutient l'approche de l'UE dans la région. Par exemple, un projet régional qui vise à renforcer la coordination entre les activités de sécurité et de développement parle de « crise multidimensionnelle » pour définir le contexte, où « la situation d'instabilité est particulièrement critique dans les zones excentrées, transfrontalières et historiquement délaissées, où l'administration locale est en grande partie absente et les services sociaux de base ne sont pas assurés. Cela alimente les risques de migrations irrégulières »⁵². De nombreux autres projets dans la région ont pour objectifs de faciliter le retour et la réadmission des ressortissant-e-s ouest-africain-e-s dans leur pays d'origine,

grâce au soutien apporté par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique à l'initiative conjointe UE-IOM pour la protection et la réintégration des migrants⁵³.

Depuis notre dernier rapport en décembre 2017, un financement de 789,6 millions d'euros a été approuvé dans la fenêtre Sahel et lac Tchad. Ce financement est alloué pour moitié à des projets de développement, principalement axés sur la prestation de services de base et la création d'opportunités économiques (335,2 millions d'euros). Un peu plus d'un quart (207,8 millions d'euros) finance des projets de gestion des migrations, dont 77 millions d'euros alloués à des projets régionaux de retour et de réinsertion. Dans cette fenêtre, un financement de 100 millions d'euros est également alloué au mécanisme de transfert d'urgence UNHCR-OIM qui évacue les réfugié-e-s et les migrant-e-s de Libye pour les réinstaller ailleurs ou les renvoyer dans leur pays d'origine, selon leur éligibilité⁵⁴.

Il convient aussi de préciser qu'un grand nombre des projets de développement lancés au Ghana, en Gambie et au Nigeria sont liés à la réinsertion des réfugié-e-s d'Europe dans leur pays d'origine.

La région du Sahel et du lac Tchad bénéficie du financement le plus important des trois fenêtres dans la catégorie Paix et sécurité, avec 49,7 millions d'euros pour soutenir les forces de sécurité et 46,1 millions d'euros pour consolider la paix au niveau communautaire. Le financement pour la paix et la sécurité se concentre dans les pays du G5 Sahel (voir plus bas), en lien avec la coopération de l'UE en matière de sécurité et de développement. En revanche, les investissements consacrés aux réformes de la gouvernance restent relativement faibles (avec 18,1 millions d'euros).

2.2.1 Soutien apporté au G5 Sahel

En 2014, les dirigeant-e-s du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont créé le G5 Sahel, un cadre de coopération intergouvernemental pour lutter contre l'insécurité, avec le soutien d'une force militaire conjointe et transfrontalière depuis 2017. En 2017, les pays du G5 Sahel et les principaux bailleurs (France, Allemagne et UE), aux côtés de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont créé l'Alliance Sahel, une plateforme destinée à accroître la coopération dans les domaines prioritaires de l'aide au développement⁵⁵.

L'UE utilise le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique pour renforcer sa coopération avec le G5 Sahel, sa force conjointe et l'Alliance Sahel. La moitié du financement (373 sur 789,6 millions d'euros) mis à disposition dans la fenêtre Sahel et lac Tchad depuis décembre 2017 est destiné aux pays du G5 Sahel, avec 125,4 millions d'euros dédiés aux services de base, à la résilience économique et à la protection des réfugié-e-s et 77,5 millions d'euros au confinement des migrations ou au soutien aux forces de sécurité. Pour ce dernier volet, 5 millions d'euros étaient alloués à l'intensification de la présence de l'État dans les zones frontalières du Burkina Faso⁵⁶, 10 millions d'euros à l'intensification de la présence des forces de sécurité maliennes et au contrôle effectif des autorités maliennes sur leur territoire⁵⁷, et 10 millions d'euros de soutien budgétaire aux forces de sécurité tchadiennes pour renforcer les contrôles aux frontières entre le Tchad, le Niger et le Cameroun⁵⁸.

La contribution du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique dans les pays du G5 Sahel est un volet d'un partenariat plus vaste qui englobe la sécurité, le développement et la coopération en matière de migration⁵⁹. Le niveau d'indépendance entre ces trois objectifs fait débat. Comme détaillé ci-dessous, de nombreux projets de développement dans la fenêtre Sahel et lac Tchad sont liés aux attentes des bailleurs que les opportunités de développement soient

utilisées pour promouvoir davantage de retours de ressortissant-e-s ouest-africain-ne-s dans leur pays d'origine ou pour réduire le nombre de personnes quittant la région pour se rendre en Europe. Ces attentes sont parfois source de frictions entre l'UE et les pays africains⁶⁰.

L'UE reconnaît l'importance de la mobilité régionale et transfrontalière des personnes dans les zones frontalières de la région comme source d'opportunités de développement et de résilience face aux risques⁶¹. Malgré cela, on peut s'interroger sur l'ampleur de la mise en œuvre par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique de projets qui optimisent les avantages de la mobilité. Seulement deux programmes régionaux financent la mobilité régionale dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire du programme d'échange d'étudiant-e-s Erasmus+ avec l'UE⁶². Or, d'après le rapport de suivi pour la fenêtre Sahel et lac Tchad, seulement trois personnes ont bénéficié de programmes de mobilité et de migration légale depuis mai 2019⁶³. Parallèlement, plusieurs documents d'action de projet prévoient que le développement réduira la mobilité humaine, comme illustré ci-dessous. Cela ne correspond pas aux réalités et aux traditions de la région.

2.2.2 Burkina Faso

Limitrophe avec six pays, le Burkina Faso est particulièrement exposé aux risques régionaux et joue un rôle majeur en matière de mobilité humaine dans la région. Ces dernières années, l'intensification des attaques perpétrées par des groupes armés non étatiques a entraîné une nette hausse du nombre de personnes déplacées internes. D'après l'UE, le Burkina Faso est également un pays de transit pour les personnes qui traversent la région⁶⁴.

En accord avec le besoin urgent de renforcer et de stabiliser les zones frontalières, l'un des projets les plus ambitieux financé par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique dans le pays est un soutien budgétaire de 80 millions d'euros visant à améliorer l'accès aux services de base et à l'eau, à intensifier la présence des forces de sécurité et à soutenir la construction d'infrastructures de sécurité⁶⁵. Avec les 5 millions d'euros supplémentaires alloués au Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières au Burkina Faso (PAGIF-BF)⁶⁶ afin de soutenir la présence des forces de sécurité aux frontières avec le Mali et le Niger, au moins 22 millions d'euros ont été débloqués depuis décembre 2017 pour aider les forces de sécurité et les autorités de gestion des frontières au Burkina Faso. Au Burkina Faso, le financement du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique inclut également 28,8 millions d'euros pour les services de base, les opportunités économiques et le renforcement de la résilience et 9 millions d'euros pour lutter contre l'extrémisme violent grâce à l'éducation et au dialogue communautaire dans les « zones vulnérables »⁶⁷.

Plusieurs projets de développement dans le pays considèrent l'emploi comme un facteur qui aide les personnes à rester dans leurs communautés. Par exemple, quelques projets mesurent la réussite d'après des indicateurs tels que le nombre de jeunes et de femmes formé-e-s et, un an après leur formation, le nombre de personnes habitant toujours dans la région et ayant une activité⁶⁸. Au Burkina Faso, cette approche est toutefois entravée par la grande volatilité de facteurs externes. La détérioration de la situation sécuritaire dans le pays a multiplié par dix le nombre de personnes déplacées internes sur l'année 2019, passant d'environ 47 000 en janvier à 486 000 fin novembre. Ces personnes ont choisi de fuir les régions instables pour se mettre à l'abri, mais cela ne veut pas dire que les formations ne leur ont pas permis d'acquérir des compétences importantes.

Lors d'un atelier régional organisé par Oxfam au Burkina Faso en novembre 2019, des représentant-e-s d'ONG et d'organisations internationales ont discuté du rôle de la mobilité humaine (déplacement et migration volontaire) dans les projets de développement. L'une des inquiétudes exprimées était que les indicateurs de réussite associés au fait que les

personnes ne quittent pas leur lieu d'origine ne tiennent pas compte des risques auxquels ces personnes sont exposées si elles ne fuient pas une situation générale d'insécurité, ni de la possibilité de fournir à ces personnes des compétences susceptibles de les aider y compris après un éventuel déplacement. Au Burkina Faso, le contexte changeant exigera sans aucun doute d'établir une nouvelle logique concernant les projets du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et leurs facteurs de réussite.

2.2.3 Niger

Le Niger, qui est un pays de transit important pour les personnes voyageant de l'Afrique de l'Ouest vers la Libye et l'Algérie (et inversement), a été identifié par l'UE comme un partenaire prioritaire pour la coopération en matière de contrôle des migrations. Par conséquent, l'UE a investi de façon conséquente au Niger très tôt dans le cycle de vie du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (253 millions d'euros depuis 2015, dont 122,2 millions d'euros affectés au contrôle des migrations, selon Oxfam). Il est reproché à cette approche de fragiliser la stabilité et l'économie dans la région et d'introduire des restrictions de circulation qui sapent la résilience⁶⁹. Par ailleurs, le partenariat UE-Niger sur les migrations a amené les parlementaires européens à se préoccuper de l'inclusion de l'APD dans les négociations politiques et des achats en contrepartie de voitures, d'hélicoptères et d'avions⁷⁰.

En 2018 et 2019, le financement du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique au Niger a chuté à 65,1 millions d'euros, dont la majeure partie (48 millions d'euros) a été allouée au développement et 17,5 millions d'euros à la gestion des migrations. Pourtant, les documents d'action des projets déployés au Niger inscrivent toujours le pays sur la route de la Méditerranée centrale, avec « une pression migratoire de plus en plus forte, lourde de conséquences pour la région et l'UE »⁷¹. Par exemple, la réussite d'un projet de 30 millions d'euros visant à contribuer à la création d'une économie locale durable et inclusive à Agadez, Tahoua et Zinder est évaluée d'après une liste d'objectifs et d'indicateurs comprenant « une amélioration de la gestion des migrations » et « une réduction des flux migratoires irréguliers (nets) du Niger vers l'Europe »⁷². Un autre projet de développement de 7,6 millions d'euros propose des services de base et des opportunités d'emploi, mais uniquement à destination des personnes ayant pris part à un trafic ou à « des activités illégales en matière de migration », pour tenter de déplacer l'activité économique ailleurs, plutôt que sous la forme d'un véritable outil de développement⁷³.

Cette tendance est manifeste partout dans la fenêtre Sahel et lac Tchad, où le succès des activités de confinement des migrations et de plusieurs actions de développement est mesuré d'après la réduction des flux migratoires⁷⁴.

2.2.4. Mauritanie

Entre 2017 et 2018, la plus forte augmentation du nombre d'arrivées irrégulières vers l'UE (131 %) a été enregistrée sur la route de la Méditerranée occidentale⁷⁵, avec la Mauritanie comme principal pays cible le long de cette route pour le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique décrit la Mauritanie comme un pays de transit situé entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, confronté à « de nombreux enjeux sécuritaires, dont certains ont des répercussions directes pour l'Europe », notamment concernant « le trafic de stupéfiants et les filières d'immigration clandestine »⁷⁶.

La Mauritanie est un allié stratégique pour l'UE sur le plan sécuritaire, un rôle que renforce son statut d'acteur phare du G5 Sahel qui y a installé son secrétariat permanent. En octobre 2018, la DG HOME, la DEVCO et le Service européen pour l'action extérieure ont mené une mission en Mauritanie pour tisser des liens avec les autorités et « intégrer la

coopération en matière de migration dans les relations extérieures de l'UE avec la Mauritanie »⁷⁷. Suite à cette mission, en novembre 2018, un programme de 25 millions d'euros a été lancé pour renforcer les compétences des autorités mauritaniennes en matière de protection des migrant-e-s et de contrôle des frontières terrestres et maritimes. Sur ces 25 millions d'euros, 20 millions d'euros se présentent sous la forme d'un soutien budgétaire général pour les services sociaux, la sécurité et le contrôle aux frontières, en réponse aux demandes formulées par le gouvernement mauritanien⁷⁸. D'après le document d'action du programme, ce soutien budgétaire général permet d'intensifier le dialogue politique sur la migration avec les hautes autorités. Toujours d'après ce document, le commissaire européen aux Affaires intérieures Dimitris Avramopoulos a suggéré en août 2018 que l'Espagne renforce son engagement sur la migration avec la Mauritanie. L'Espagne et la Mauritanie partagent une longue histoire de coopération en matière de contrôle des migrations, que l'Espagne juge probante⁷⁹.

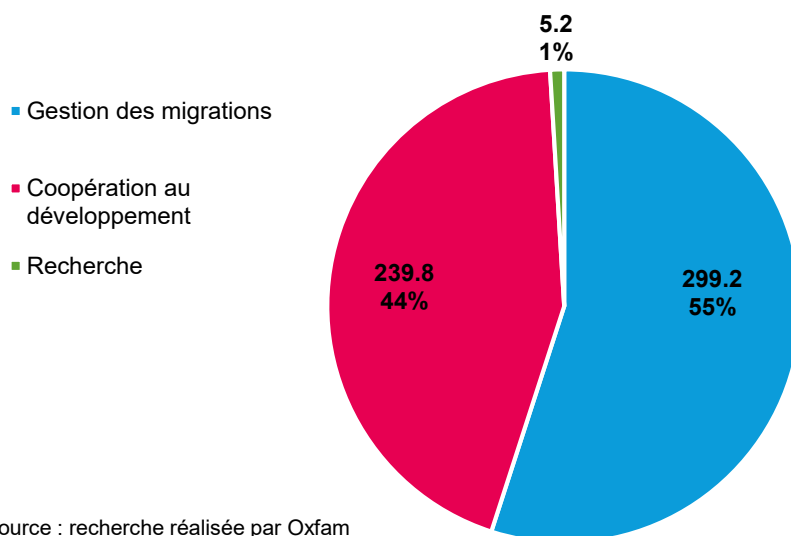
2.2.5 Négociations sur les procédures de réadmission au Sahel

L'influence de l'agenda migratoire de l'UE et les objectifs en matière de justice et d'affaires intérieures sont manifestes dans la fenêtre Sahel et lac Tchad. Au cours des deux dernières années, l'UE a négocié des accords concernant la réadmission de migrant-e-s avec la Guinée, la Gambie et la Côte d'Ivoire⁸⁰, qui se reflètent dans le financement reçu par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire de l'UE⁸¹. En mai 2018, la Gambie a manifesté « sa volonté de coopérer » dans le cadre d'un accord informel⁸². Fin mai, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a lancé un projet de 23 millions d'euros destiné à offrir des opportunités économiques, « y compris parmi les migrant-e-s de retour et/ou les migrant-e-s potentiel-le-s », et « dans l'optique d'aider le gouvernement à promouvoir auprès de la population gambienne un changement de perception pour passer d'un avenir par la migration à un avenir dans la nouvelle Gambie »⁸³.

De même, la Guinée s'est vu accorder un projet de 65 millions d'euros pour la création d'emplois en juillet 2017, peu de temps après avoir conclu un accord avec l'UE sur les meilleures pratiques en matière d'identification et de retour des migrant-e-s en situation irrégulière⁸⁴. Bien qu'il promeuve un programme de développement, le projet stipule explicitement que son objectif est de réduire la migration irrégulière et que les performances sont mesurées selon la réduction du nombre de départs de migrant-e-s. D'autres projets de développement ayant pour objectif de contrôler les migrations ont été annoncés en Côte d'Ivoire, où le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a lancé un projet de soutien budgétaire de 30 millions d'euros pour l'enregistrement de l'état civil en novembre 2018 pour lutter contre la migration irrégulière et renforcer la coopération en matière de retour⁸⁵.

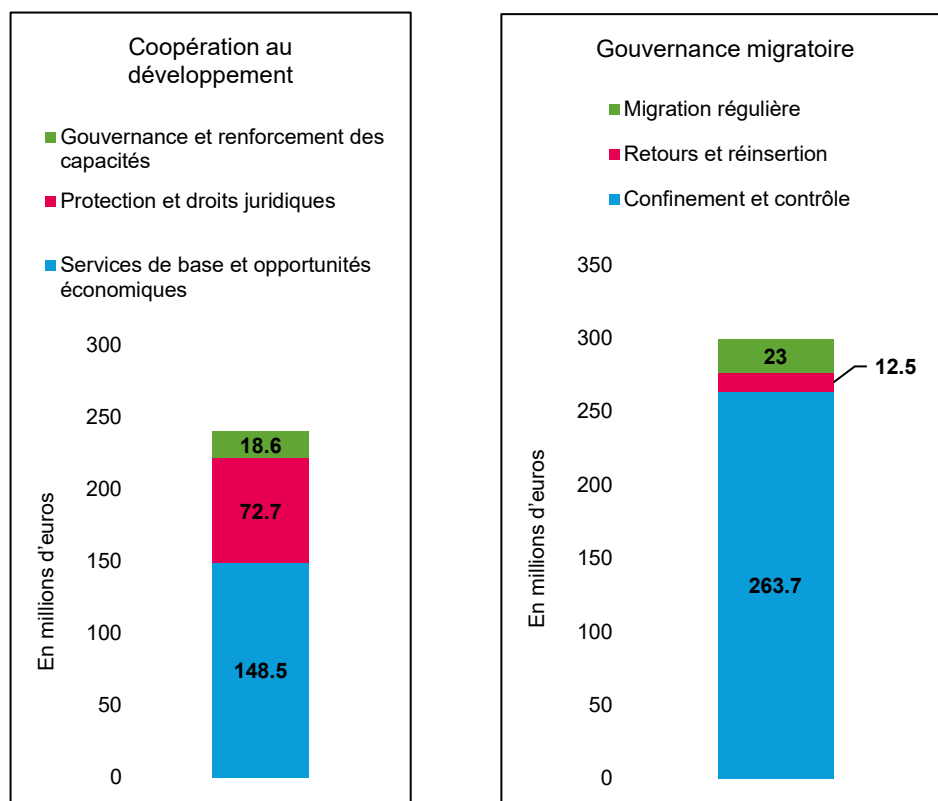
2.3 FENÊTRE AFRIQUE DU NORD

Figure 7 : Allocations budgétaires dans la fenêtre Afrique du Nord entre novembre 2015 et août 2019



Source : recherche réalisée par Oxfam

Figure 8 : Allocations par sous-catégorie



Source : recherche réalisée par Oxfam

Dans la fenêtre Afrique du Nord, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique s'attaque à la gestion des migrations, encore plus explicitement que dans les régions susmentionnées. 55 % du financement est alloué à des projets de gouvernance migratoire destinés à

empêcher les migrant-e-s de traverser la Méditerranée. Depuis l'instauration du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, 263 millions d'euros ont été alloués au confinement et au contrôle des migrations dans les pays d'Afrique du Nord, dont 201,7 millions d'euros depuis la publication du précédent rapport d'Oxfam en novembre 2017.

Dans la fenêtre Afrique du Nord, les projets de coopération au développement sont étroitement liés à la gouvernance migratoire, avec plusieurs projets d'envergure visant à améliorer les conditions de vie des réfugié-e-s et des autres migrant-e-s. Les plus grands bénéficiaires de ces fonds sont la Libye (140,1 millions d'euros) et le Maroc (25,2 millions d'euros). Un grand nombre des projets de développement menés en Afrique du Nord (y compris au Maroc, en Tunisie et dans le cadre de projets régionaux) visent à aider les autorités à mettre en place des stratégies migratoires et à sensibiliser les migrant-e-s et les réfugié-e-s sur leurs droits⁸⁶. De tels projets visent surtout à veiller à ce que les bénéficiaires de l'aide reçoivent les avantages qui leur sont dus. Ils incluent toutefois souvent un volet sur le contrôle de la migration vers l'Europe, avec des indicateurs mesurant la réussite en fonction du degré de réduction de la migration irrégulière vers l'Europe, ou encore des formations et des activités de sensibilisation destinées à réduire les incitations au départ. On peut se demander dans quelle mesure de tels projets peuvent être étiquetés comme de l'APD, qui devrait être conçue et déployée pour promouvoir le développement et le bien-être dans les pays en développement.

2.3.1 Bloquer à tout prix les arrivées vers l'Europe

Ces dernières années, le contrôle des migrations figure en bonne place dans les relations de l'UE avec ses voisins nord-africains, la problématique se généralisant dans les accords d'association, les priorités de partenariat définies d'un commun accord et le dialogue informel. En juin 2018, le Conseil européen a convenu de la nécessité de privilégier une approche régionale de la gestion des migrations des deux côtés de la Méditerranée, qui pourrait inclure des « plateformes de débarquement » dans les pays non européens pour accueillir les personnes secourues ou interceptées en Méditerranée, et d'accroître les investissements en Afrique, notamment par le biais du Fonds fiduciaire de l'UE⁸⁷. Bien que ces projets aient été rapidement abandonnés en raison du manque d'intérêt de la part des pays tiers pour héberger ces plateformes, des négociations de haut niveau sur le contrôle des migrations, les opérations de recherche et de sauvetage, ainsi que le retour ont depuis eu lieu en Libye, au Maroc, en Égypte et en Tunisie. Parallèlement, un financement a été débloqué dans le cadre du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique pour le contrôle des migrations et le développement. Par exemple, en juillet 2018, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a lancé un programme régional de gestion des migrations de 55 millions d'euros pour renforcer le contrôle aux frontières et accroître la coopération entre les autorités de gestion des frontières marocaines et tunisiennes⁸⁸. En 2019, la Commission européenne a encouragé la participation des États membres de l'UE pour la fenêtre Afrique du Nord afin de contribuer à accroître cet investissement⁸⁹.

2.3.2 Libye

De par son rôle de point de départ des personnes cherchant à traverser la Méditerranée, la Libye fait partie des principaux pays cibles pour la coopération de l'UE en matière de migration. Il s'agit du deuxième plus grand récipiendaire de financements du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique après la Somalie : 282,2 millions d'euros au total, dont 166 millions d'euros depuis décembre 2017.

Malgré une situation humanitaire désastreuse et l'intensification du conflit dans le pays, une part significative du financement de l'UE en Libye est destinée au confinement et au contrôle des migrations. Le Protocole d'accord conclu en février 2017 entre la Libye et l'Italie prévoit un financement et des équipements pour aider les autorités libyennes à arrêter les personnes qui tentent de fuir le pays en proie au conflit, avec un engagement de l'UE à fournir les moyens financiers requis. Depuis juillet 2017, près de 90 millions d'euros ont été débloqués par le biais du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique en vue de former, d'équiper et de soutenir les capacités des garde-côtes libyens, afin d'intercepter les migrant-e-s en mer et aux frontières terrestres, et 49 millions d'euros ont été affectés à l'amélioration des conditions de détention de ces rapatrié-e-s⁹⁰.

L'implication de la garde côtière libyenne dans le trafic d'êtres humains et les violations du droit international est bien établie⁹¹. Qui plus est, bon nombre des personnes secourues ou interceptées par les garde-côtes sont renvoyées en détention arbitraire dans des conditions effroyables en Libye. Pour autant, l'UE considère que cette coopération, fondamentalement viciée, est une réussite. Dans les documents de l'UE, le renforcement des capacités des garde-côtes libyens financé par le Fonds est cité comme un motif essentiel de la multiplication de ses activités en mer et pour « prévenir les départs dangereux ». L'UE déclare cette coopération comme de l'APD contribuant au gouvernement et à la société civile, aux politiques démographiques et aux interventions d'urgence⁹².

D'autres aspects du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique en Libye sont de plus en plus controversés. Un projet de 29 millions d'euros aide l'OIM et l'UNHCR à améliorer les conditions dans les centres de détention gérés par la DCIM (Libyan Directorate for Combatting Illegal Migration, ou Direction libyenne de la lutte contre la migration illégale), notamment par le biais de travaux de réfection et d'entretien des infrastructures⁹³. Les centres de la DCIM font l'objet de critiques pour la détention arbitraire de migrant-e-s dans des conditions dangereuses et pour des cas de trafic d'êtres humains et d'esclavage⁹⁴. Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique finance également le mécanisme d'évacuation d'urgence (ETM) visant à évacuer les migrant-e-s de Libye. L'ETM a été mis en place sous forme d'initiative conjointe entre l'UE, l'Union africaine et les Nations unies afin de sortir les personnes des centres de détention en Libye, de réinstaller les réfugié-e-s dans d'autres pays où ils et elles seront en sécurité et d'offrir aux migrant-e-s la possibilité de retourner volontairement dans leur pays d'origine. Toutefois, de récents rapports s'inquiètent du fait que le mécanisme est soumis à des tensions énormes par manque de volonté politique de la part des pays d'accueil⁹⁵. Des ONG s'inquiètent également du fait qu'il facilite le retour des réfugié-e-s vers des pays où leur sécurité n'est pas assurée, ce qui est contraire à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés⁹⁶.

2.3.3 Maroc

De par la nature flexible du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et le processus politisé de sélection de projets⁹⁷, les États membres de l'UE peuvent orienter le financement vers les pays partenaires qui sont une priorité pour eux. Par exemple, l'Espagne aurait fait pression pour que des projets soient déployés au Maroc pour appuyer son discours sur la migration⁹⁸. Le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez et le ministre des Affaires étrangères d'alors, Josep Borrell, n'auraient cessé d'appeler à accroître le financement de l'UE au Maroc⁹⁹.

En juillet et en décembre 2018, l'UE a intensifié son soutien au plan national du Maroc en matière d'asile et de migration, avec notamment 70 millions d'euros pour « lutter contre le trafic de migrant-e-s » et 40 millions d'euros pour aider le Maroc à développer son système de gestion des frontières¹⁰⁰. À l'instar de nombreux autres projets impliquant le Fonds fiduciaire de l'UE, les projets de confinement des migrations sont suivis par des projets qui

promeuvent la protection, bien qu'à plus petite échelle, avec moins de 20 millions d'euros au total¹⁰¹.

Les relations étroites entre le Maroc et l'Espagne vont au-delà du confinement des migrations. En août 2018, l'Espagne a renvoyé vers le Maroc 116 non-Marocain-ne-s qui avaient traversé la frontière à Ceuta « grâce à de bonnes relations »¹⁰². Trois mois plus tard, l'UE a engagé des discussions au sujet de voies de migration régulière pour les ressortissant-e-s marocain-ne-s et lancé un programme de mobilité pilote de 8 millions d'euros par le biais du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique afin de consolider les voies légales de migration de la main-d'œuvre vers l'UE¹⁰³.

Des organisations de la société civile ont fait part de leurs inquiétudes quant aux risques liés à la délégation du contrôle des migrations de l'UE à des pays tiers. Par exemple, Amnesty International a dénoncé des expulsions arbitraires de migrant-e-s venant d'Afrique subsaharienne par le Maroc. Pour Alarm Phone, la réduction des arrivées s'explique par les campagnes répressives menées au Maroc et la répression de l'Espagne concernant les opérations de recherche et de sauvetage¹⁰⁴. Les violences perpétrées par la garde côtière marocaine et son refus d'honorer ses obligations en matière de recherche et de sauvetage suscitent également des inquiétudes¹⁰⁵. En mars 2019, 45 migrant-e-s ont perdu la vie en mer alors que leur sauvetage aurait pu être assuré par les autorités marocaines¹⁰⁶.

2.3.4 Égypte

À plusieurs occasions, l'UE a salué l'Égypte pour son contrôle strict sur les migrant-e-s : le pays n'a enregistré aucun départ vers l'Europe par voie maritime depuis 2017¹⁰⁷. Les haut-e-s représentant-e-s, les États membres et les organismes de l'UE cherchent des moyens de coopérer plus étroitement avec les autorités égyptiennes dans la lutte contre le trafic illicite. Plusieurs rapports internes indiquent que l'Égypte a déjà menacé par le passé de moins coopérer avec l'UE si le pays ne recevait pas d'aide financière¹⁰⁸.

L'Égypte doit accepter un projet de 60 millions d'euros portant sur le soutien des autorités en charge du contrôle des migrations, des projets d'infrastructure pour créer des opportunités d'emploi, des micro-prêts, des formations professionnelles et la prestation de services de base. Or, dans ce projet, même les activités de développement contiennent des volets sur la sensibilisation à la migration irrégulière ; le mode d'évaluation des résultats du projet n'a pas été divulgué¹⁰⁹.

De nombreuses organisations de la société civile ont exprimé leurs inquiétudes de voir l'Égypte citée comme un exemple à suivre en matière de coopération avec l'UE. En février 2019, l'Égypte a par exemple organisé le premier sommet UE-Ligue des États arabes, à l'occasion duquel des discussions ont eu lieu sur la coopération en matière de migration. Des organisations de la société civile craignaient que les droits humains soient négligés, même si le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi a réfuté les accusations de violation des droits humains par son gouvernement¹¹⁰.

2.3.5 Négociations sur les procédures de réadmission avec les pays d'Afrique du Nord

Des négociations en vue de nouveaux accords de réadmission sont en cours avec la Tunisie, et la Commission européenne cherche à reprendre « dès que possible » les négociations avec le Maroc¹¹¹. S'ils aboutissent, les accords avec la Tunisie ne concerneraient pas seulement les ressortissant-e-s tunisien-ne-s, mais impliqueraient aussi la possibilité de

renvoyer des ressortissant-e-s de pays tiers vers la Tunisie¹¹². La Tunisie reçoit actuellement une aide relativement faible du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, d'un montant de 32,8 millions d'euros pour des projets de gestion des frontières et de mise en œuvre de sa stratégie nationale en matière de migration. Les États membres ont appelé à accroître l'aide du Fonds fiduciaire de l'UE (notamment pour des projets pilotes en faveur d'une migration légale) destinée à la Tunisie pour permettre une coopération plus étroite et inscrire les efforts structurels sur le long terme afin de prévenir les départs de migrant-e-s¹¹³.

3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'avenir du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique est actuellement incertain. À l'approche du terme du cadre financier pluriannuel de l'UE, fin 2020, les institutions européennes et les États membres élaborent actuellement les politiques et l'architecture financière qui détermineront leurs actions après 2021. Une chose est claire, toutefois : ces prochaines années, l'aide au développement européenne et les partenariats internationaux seront de plus en plus liés aux priorités des politiques intérieures européennes, au même titre que le financement du développement.

Dans ses orientations politiques pour la Commission 2019–2024, la Présidente Ursula von der Leyen annonce clairement sa volonté de voir la coopération au développement se saisir des questions de migration dans les pays d'origine et de transit¹¹⁴. Cela figure également dans la lettre de mission adressée à Jutta Urpilainen, Commissaire aux partenariats internationaux, dans laquelle la Présidente Ursula von der Leyen la charge de « soutenir les efforts déployés pour conclure des partenariats globaux avec les pays d'origine et de transit, en regroupant tous les instruments, outils et leviers », et lui demande de « se préparer à adapter des financements bilatéraux pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de gestion des migrations »¹¹⁵.

Les États membres et les institutions européennes amorçant un nouveau cycle de travail pour les années à venir, il est indispensable d'examiner la mise en œuvre du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et de tirer les enseignements correspondants.

3.1. RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES QUESTIONS MIGRATOIRES

Entre 2015 et 2019, l'UE et ses États membres ont adopté une approche de gestion de crise pour les projets migratoires, notamment par le biais du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. La dynamique politique européenne a poussé les dirigeants de l'UE à engager des ressources pour juguler la migration irrégulière vers l'Europe et à exploiter tous les outils à leur disposition pour y parvenir.

À l'avenir, les instruments financiers de l'UE devront s'affranchir de cette logique de gestion de crise et privilégier une approche plus structurelle de la gouvernance migratoire en phase avec les objectifs de développement. Si l'objectif d'intégrer le dialogue sur les questions migratoires dans la politique étrangère est légitime, l'UE devrait en premier lieu chercher à préserver la cohérence de ses politiques pour le développement et s'assurer que toutes ses actions promeuvent la stabilité, la démocratie, le développement durable et le respect des droits humains. L'UE doit veiller à ce que les projets migratoires soient élaborés avec toutes les parties prenantes concernées afin d'atteindre les objectifs prévus tout en respectant les droits humains et la dignité humaine, conformément aux valeurs de l'UE.

Voici certains des enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique :

- **L'allocation de l'aide aux pays partenaires ne doit pas être conditionnée par leur coopération vis-à-vis des exigences de l'UE concernant les retours, la réadmission ou la gestion des frontières.** L'UE doit travailler avec ses partenaires pour créer un environnement politique axé sur la redevabilité démocratique, avec la participation des communautés aux processus décisionnels concernant l'utilisation des fonds. Le soutien accordé aux régimes recourant à des interventions militaires pour freiner la mobilité humaine pourrait nuire au respect des droits humains, à la démocratie et à la résilience.
- **La flexibilité des instruments financiers de l'UE doit être contrebalancée par une structure claire qui en garantit une utilisation conforme aux principes et aux objectifs humanitaires et de développement.** L'APD doit soutenir l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et la satisfaction des besoins humanitaires. Elle ne doit pas être détournée pour servir les objectifs nationaux des bailleurs, y compris les objectifs de politique étrangère. Autant que possible, les objectifs migratoires doivent s'inscrire clairement dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, des programmes indicatifs nationaux et des accords bilatéraux, dont les textes doivent être rendus publics. Les dépenses en lien avec les questions migratoires doivent s'inscrire dans des cadres de coopération clairs et définis d'un commun accord, plutôt que dans des instruments d'urgence comme la « Réserve pour les priorités et défis émergents » du prochain Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI), qui sont potentiellement sujets aux manœuvres politiques.
- **Les dépenses en lien avec les questions migratoires doivent viser à réduire la vulnérabilité, à répondre aux besoins et à promouvoir un développement résilient. Leur montant doit être défini en s'appuyant non pas sur un positionnement politique, mais sur des projections basées sur des données factuelles.** Les déplacements résultant de conflits ou d'urgences climatiques requièrent l'attention de l'UE et les personnes affectées ont besoin d'aide. Dans son prochain cadre financier pluriannuel, l'UE doit prévoir un financement suffisant pour permettre une préparation anticipée, des interventions humanitaires et des programmes de développement, d'après une projection des besoins globaux. Si les fonds sont affectés de manière disproportionnée par rapport aux besoins, les ressources financières de l'UE risquent de s'éparpiller ou d'être dépensées inutilement.

3.2. RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS FIDUCIAIRE DE L'UE POUR L'AFRIQUE ET POUR LES ACTEURS ET ACTRICES DÉPLOYANT LES PROJETS EXISTANTS

L'attention politique portée aux projets migratoires ces dernières années a entraîné des changements notables dans ce domaine. Le financement a certes considérablement augmenté, mais de nouveaux acteurs et actrices participant à l'élaboration des programmes et des intérêts politiques pourraient influencer sur la conception des projets d'une manière inédite avant 2015. Les organisations et les agences qui sollicitent un financement du Fonds

fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et déploient les projets de celui-ci doivent s'assurer que leur travail promeut les objectifs humanitaires et de développement et ne s'accompagne d'aucun impact négatif. Plus spécifiquement :

- **Lors de l'élaboration de projets migratoires, la Commission européenne doit s'assurer que chaque document d'intervention fournit des informations sur l'évaluation ex ante des projets (évaluation de la faisabilité) et inclut une évaluation des risques, une analyse contextuelle et, le cas échéant, une analyse du conflit.** Lorsqu'un risque est identifié, notamment pour les projets susceptibles d'avoir un impact négatif sur les droits humains, un plan d'atténuation doit être en place, avec des décisions claires sur les circonstances pouvant justifier la suspension du projet. Concernant le travail de développement, lorsque le niveau de risque est supérieur, il est également courant d'intensifier les efforts en matière de diligence raisonnable et de gestion des risques. Il convient de porter une attention particulière à une analyse tenant compte des questions de genre et à la participation des femmes dans la conception et la mise en œuvre des projets. Les exécutant-e-s doivent régulièrement évaluer les nouveaux développements et adapter les projets en fonction de l'évolution de la situation. Le Conseil européen et la Commission européenne doivent également publier les informations sur les circonstances dans lesquelles les projets ont été approuvés, notamment les accords de retour informels.
- **Les ONG et les agences de développement doivent élaborer des stratégies concernant la conception et la mise en œuvre des projets de développement dans un contexte de mobilité humaine.** Ces stratégies doivent tenir compte des répercussions négatives et positives que la mobilité humaine pourrait avoir sur le développement durable, des risques associés à un déplacement forcé aux avantages liés à la migration de main-d'œuvre circulaire et aux transferts de fonds.
- **Aux côtés des autres parties prenantes (bailleurs, personnes participant aux programmes), les ONG et les agences de développement doivent échanger sur la façon de mesurer la réussite des projets de développement dans un contexte de mobilité humaine.** Il s'agit notamment d'évaluer si et à quel moment la réussite doit être mesurée d'après le nombre de personnes choisissant de rester dans leur communauté, ou si elle peut être évaluée même après que certaines personnes ont fui leur domicile à cause de facteurs externes positifs ou négatifs. Les projets et les indicateurs de mesure doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter à des circonstances changeantes dans des environnements volatiles.

3.3. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUIVI, D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LES QUESTIONS MIGRATOIRES

Au vu des risques particuliers inhérents aux dépenses en lien avec les questions migratoires, à la fois en termes de conséquences inattendues sur le bien-être et les droits des personnes déplacées et de non-conformité avec les exigences d'éligibilité à l'APD, une meilleure supervision et un examen plus poussé sont indispensables, grâce à des mécanismes MEL (suivi, évaluation et apprentissage) appropriés.

- **Le suivi et l'évaluation ex post du financement en lien avec les questions migratoires doivent s'intensifier.** La Commission européenne doit rendre publics ses documents de suivi et d'évaluation. Les rapports annuels sur les projets à haut risque, comme la coopération avec les services frontaliers et les garde-côtes des pays partenaires, doivent notamment être rendus publics et examinés par le Parlement européen. Par ailleurs, les instruments financiers qui facilitent les dépenses affectées aux projets migratoires doivent faire l'objet d'un suivi attentif de la part du Parlement européen, de la Cour des comptes européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (sous la forme d'examens par les pairs du CAD de la coopération au développement européenne).
- **Le suivi du financement en lien avec les questions migratoires doit être accentué (ex ante et ex post).** Les instruments financiers qui facilitent les dépenses affectées aux projets migratoires doivent faire l'objet d'un suivi de la part du Parlement européen, de la Cour des comptes européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce suivi requiert de connaître non seulement le cadre logique des projets approuvés, mais aussi les circonstances dans lesquelles ces projets ont été approuvés, notamment les accords de retour informels. La Commission européenne et le Conseil européen doivent rendre ces informations publiques.
- **Là où la situation le permet, la Commission européenne et les autres bailleurs doivent appliquer le code de communication des données migratoires du CAD de l'OCDE** pour garantir un suivi adéquat par les pairs et par la société civile. En 2018, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a approuvé un nouveau code de communication à l'aide duquel les bailleurs peuvent identifier et signaler l'APD destinée à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable ». L'allocation de ressources conséquentes à cette fin n'est pas encore généralisée, et la plupart des bailleurs du CAD, dont l'UE, n'ont pas encore commencé à rendre compte conformément au code de l'OCDE. Cette pratique est pourtant essentielle pour renforcer la transparence et l'examen du soutien des bailleurs concernant les activités en lien avec les questions migratoires.
- **Le CAD de l'OCDE doit honorer son engagement pris en 2018¹¹⁶ d'examiner les projets déclarés par les bailleurs conformément au nouveau code de communication des données migratoires pour vérifier leur éligibilité à l'APD.** Cet examen doit accorder une attention particulière à l'étude des projets portant sur le renforcement des capacités en matière d'assistance aux services de l'immigration et à la gestion des frontières, d'aide au rapatriement et de sensibilisation en vue de lutter contre la migration irrégulière, étant donné les risques spécifiques inhérents à de tels projets. Le CAD doit partager publiquement les résultats détaillés de cet examen.

ANNEXE

MÉTHODOLOGIE

Cette recherche a suivi la méthodologie du rapport d'Oxfam de 2017 en analysant les nouvelles actions du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et les compléments d'anciens projets annoncés par les trois Comités opérationnels régionaux depuis décembre 2017. Tandis que le reporting de la Commission européenne sur les projets du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique se rapporte aux priorités du plan d'action de La Valette, nous avons opté pour un reporting plus détaillé en classant chaque projet d'après ses objectifs, résultats et indicateurs déclarés. En outre, les rapports annuels de la Commission sur le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique classent chaque projet selon une seule priorité, bien que de nombreux projets contribuent à plusieurs objectifs. Dans notre recherche, nous avons ventilé les allocations de financement d'après les objectifs, ce qui nous a permis de différencier les allocations de chaque projet selon plusieurs finalités. Nous avons par ailleurs exclu de notre reporting les financements supplémentaires qui sont inclus dans la proposition d'action (« fiche »), mais proviennent de sources autres que le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Aucune information n'est disponible pour cinq actions dans la fenêtre Afrique du Nord pour un total de 61,5 millions d'euros et annoncées en juillet 2019¹¹⁷, ainsi que pour quatre actions approuvées en 2019 pour un total de 61,4 millions d'euros dans la fenêtre Sahel et Lac Tchad.

Nous avons classé chaque projet dans l'une des catégories suivantes :

1. Gouvernance migratoire ;
2. Paix et sécurité ;
3. Coopération au développement ;
4. Recherche et suivi.

Comme certains projets allouent des financements à plusieurs objectifs, notre décompte est réparti selon les objectifs, d'après les résultats et les indicateurs déclarés dans chaque projet. Nous remarquons toutefois que les projets du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique deviennent de plus en plus complexes et ont tendance à recouvrir plusieurs finalités. Nous avons donc inclus une nouvelle catégorie dans notre reporting, qui n'apparaissait pas dans notre rapport de 2017, à savoir « Soutien budgétaire non spécifié/projets servant plusieurs objectifs ».

Dans certains cas, le recours à notre méthodologie a débouché sur des résultats différents de ceux de la classification des projets par la Commission européenne. Cela pourrait être dû au fait que la Commission n'affecte chaque projet qu'à une seule catégorie, alors que nous proposons une analyse plus nuancée. Nous constatons également que la liste complète des priorités du Plan d'action de La Valette résulte de rapides négociations politiques et ne représente pas forcément un cadre stratégique pour la coopération internationale. À ce titre, elle ne constitue pas toujours un cadre cohérent pour le reporting et le suivi.

Liste spécifique des catégories utilisées dans le présent rapport

Catégorie 1 : Gouvernance migratoire

Les projets relatifs à la gestion des migrations peuvent être divisés en cinq sous-catégories :

- Confinement et contrôle des migrations : sont inclus les changements législatifs pour améliorer la gestion des migrations et la lutte contre le trafic illicite de migrant-e-s. On y compte aussi les activités de renforcement des capacités, comme les contrôles aux frontières et la formation des forces de l'ordre dans un contexte de migration ainsi que de collecte de données sur les migrations.
- Retours et réinsertion : sont incluses les réformes politiques visant à faciliter le retour, la réadmission et la réinsertion des migrant-e-s, ainsi que la mise en œuvre concrète des retours. En sont exclus les projets visant à créer des opportunités d'emploi pour les rapatrié-e-s.
- Systèmes d'enregistrement de population : sont inclus les projets visant à renforcer les systèmes d'état civil et à recueillir des mesures biométriques.
- Sensibilisation : sont inclus les projets visant à sensibiliser le public aux dangers de la migration irrégulière et à ses alternatives.
- Voies de migration régulière : sont inclus les projets visant à créer de nouvelles opportunités de migration régulière au sein de l'Afrique ou entre les pays africains et l'Europe.

Par ailleurs, les projets regroupant des activités de plusieurs sous-catégories de la gestion des migrations ont été classés sous « Gestion des migrations – objectifs mixtes ».

Catégorie 2 : Paix et sécurité

Cette catégorie englobe les projets destinés à promouvoir la paix et la sécurité, et à lutter contre l'extrémisme violent. Les projets de cette catégorie peuvent avoir toutes sortes d'objectifs, qu'il s'agisse de réduction des tensions entre les réfugié-e-s et les communautés d'accueil, de déminage ou de renforcement des compétences des jeunes en matière de gestion des conflits. Ils peuvent toutefois également avoir pour objectif de renforcer les capacités des forces de sécurité. Ces projets ont été divisés en deux sous-catégories selon leur approche de la paix et de la sécurité :

- Soutien aux forces de sécurité : sont incluses les activités de soutien aux forces de sécurité ou aux agences de sécurité nationales ou régionales.
- Consolidation de la paix : concerne le financement d'activités communautaires de consolidation de la paix et de cohésion sociale dans les zones affectées par un conflit. Dans de nombreux cas, ces projets soutiennent les organisations de la société civile.

Les projets qui appuient les forces de sécurité pour gérer les frontières dans l'objectif déclaré de gérer les migrations ont été inclus à la catégorie « gestion des migrations. » Or la gestion des migrations figure dans l'explication et la justification de certains projets affectés à la catégorie 2, alors qu'en fait elle ne figure pas parmi les objectifs ou les résultats visés.

Catégorie 3 : Coopération au développement

Cette catégorie peut être divisée en quatre sous-catégories, dont une nouvellement ajoutée afin de refléter l'investissement de l'UE dans des activités de protection sociale, faisant ainsi

le trait d'union avec l'approche « Vivre dignement » de la Commission européenne et l'approche en nexus.

- Services de base, perspectives économiques : sont inclus les projets destinés à l'amélioration de l'accès à des services de base et leur prestation (abris, eau et assainissement, éducation, etc.), au renforcement des moyens de subsistance et à l'accroissement des perspectives économiques par le soutien à l'agriculture ou la création d'emplois. Cette sous-catégorie englobe aussi les projets destinés à renforcer la résilience individuelle et communautaire face aux catastrophes.
- Protection : sont inclus les projets destinés à améliorer la protection des personnes dans le besoin contre les violations de leurs droits, notamment en leur donnant accès à des mécanismes judiciaires (formels et informels).
- Bonne gouvernance et renforcement des capacités : sont inclus les projets destinés à renforcer la capacité de l'État et de l'administration locale à élaborer des politiques et à fournir des services de manière responsable.
- Protection sociale : les projets de cette sous-catégorie sont souvent liés à des approches en nexus afin de soutenir et de promouvoir les capacités locales à réduire la pauvreté et la vulnérabilité.

Catégorie 4 : Recherche et suivi

Cette catégorie regroupe les projets visant à effectuer des travaux de recherche sur les causes des déplacements et de la migration forcés, les projets visant à financer des dispositifs de coopération technique dont le but déclaré est le suivi de la mise en œuvre et des résultats, ainsi que les projets de suivi et d'évaluation destinés à évaluer le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique à proprement parler.

Catégorie 5 : Soutien budgétaire non spécifié/projets servant plusieurs objectifs

Cette catégorie inclut les projets de soutien budgétaire direct qui ne précisent pas l'objectif auquel les financements sont alloués. Elle inclut également les projets qui mêlent plusieurs objectifs sans indiquer clairement les lignes budgétaires correspondant à chacun d'eux. Depuis notre dernier rapport en décembre 2017, le nombre de projets de ce type a augmenté, appelant un ajustement de notre méthodologie.

NOTES

- 1 OCDE, List of CRS Purpose Codes and Voluntary Budget Identifier Codes ; code 15190.
<http://www.oecd.org/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>. Voir également le Groupe de travail du CAD de l'OCDE sur les statistiques du financement du développement (25 mai 2018), *Proposed New Purpose Code for "Facilitation of Orderly, Safe, Regular and Responsible Migration and Mobility"* (DCD/DAC/STAT(2018)23/REV3).
[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2018\)23/R EV3&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2018)23/R EV3&docLanguage=En)
- 2 Sommet de La Valette sur la migration, 11-12 novembre 2015. Récupéré depuis le site <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/11-12/>
- 3 Pour une analyse rapide, voir D. Kipp (2018), *From Exception to Rule – the EU Trust Fund for Africa*. Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP). <https://www.swp-berlin.org/en/publication/eu-trust-fund-for-africa/>
- 4 Pour plus d'informations sur les ressources financières les plus récentes, voir https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/trust-fund-financials_en.
- 5 E. Kervyn et R. Shilhav (2017), *Une urgence pour qui ? Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : routes migratoires et aide au développement en Afrique*. Oxfam. <https://www.oxfam.org/fr/publications/une-urgence-pour-qui-le-fonds-fiduciaire-durgence-de-lunion-europeenne-pour-lafrique>. DOI : 10.21201/2017.1176
- 6 Cour des comptes européenne (2018), *Rapport spécial n° 32/2018 : Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : un instrument souple, mais pas assez ciblé*. https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_32/SR_EUTF_AFRICA_FR.pdf
- 7 La liste exacte des critères varie entre les trois fenêtres. Pour plus d'informations, voir : Réponses de la Commission au Rapport spécial de la Cour des comptes européenne, en annexe du Rapport spécial, *ibid*.
- 8 Minutes of the Fifth Board Meeting of the EU Emergency Trust Fund for Africa (EUTF for Africa), Bruxelles, 21 septembre 2018.
https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/minutes_of_the_5th_board_meeting_of_the_eutf_africa_21_09_2018.pdf
- 9 *Ibid*.
- 10 Minutes: Sixth Board Meeting of the European Union Emergency Trust Fund for Africa, Bruxelles, 14 juin 2019.
https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/minutes_6th_board_meeting_eutf_africa.pdf
- 11 *Ibid*.
- 12 Commission européenne (2016), *Migration Partnership Framework: A new approach to better manage migration*.
https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/factsheet_ec_format_migration_partnership_framework_update_2.pdf
- 13 Les accords formels de réadmission conclus par l'Union européenne avec les pays d'origine des migrant-e-s cèdent la place depuis 2016 à des accords informels. Voir : J. Slagter (10 janvier 2019), *An "Informal" Turn in the European Union's Migrant Returns Policy towards Sub-Saharan Africa*. Migration Information Source online journal, Migration Policy Institute.
<https://www.migrationpolicy.org/article/eu-migrant-returns-policy-towards-sub-saharan-africa>
- 14 Commission européenne, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (18 juillet 2016), *Taking forward the EU's Comprehensive Approach to external conflicts and crises – Action Plan 2016-17*. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11408-2016-INIT/en/pdf>
- 15 Statewatch s'est procuré le Communiqué commun signé par les deux ministères des Affaires étrangères, disponible à l'adresse : <http://www.statewatch.org/news/2016/dec/eu-com-mali-communication-11-12-16.pdf>. Pour la déclaration malienne, voir RFI.fr (17 décembre 2016) *Mali : controverse sur la question du retour au pays des Maliens sans papiers*. Récupéré depuis le site : <http://www.rfi.fr/afrique/20161217-mali-migrants-migrations-retour-papiers-union-europeenne-ue>. Dans de nombreux pays africains, les transferts de fonds représentent souvent une source importante de revenus, bien supérieure à l'Aide publique au développement.

- 16 Pendant la préparation du présent rapport, les auteur-e-s ont rencontré les représentant-e-s de cinq institutions et pays africains à l'occasion d'échanges bilatéraux et lors de séances d'informations menées selon la règle de Chatham House.
- 17 Entretiens menés par les auteur-e-s.
- 18 Voir par exemple Human Rights Watch (2019), *No Escape from Hell: EU policies contribute to abuse of migrants in Libya*. <https://www.hrw.org/report/2019/01/21/no-escape-hell/eu-policies-contribute-abuse-migrants-libya> ; et CONCORD (2018), *Partnership or Conditionality? Monitoring the Migration Compacts and EU Trust Fund for Africa*. https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/01/CONCORD_EUTrustFundReport_2018_online.pdf. Dans un document qui a fuité du Groupe de travail de haut niveau du Conseil européen sur l'asile et la migration, le Conseil reconnaît son incapacité à suivre la situation. Voir D. Boffey (20 novembre 2019), *Migrants detained in Libya for profit, leaked EU report reveals*. *The Guardian*. Récupéré depuis le site : <https://www.theguardian.com/uk-news/2019/nov/20/migrants-detained-in-libya-for-profit-leaked-eu-report-reveals>.
- 19 F. Molenaar, A. Ursu, B. Tinni, A. Hoffmann et J. Meester (2017), *A line in the Sand: Roadmap for sustainable migration management in Agadez*. Clingendael : Institut néerlandais des relations internationales. <https://www.clingendael.org/publication/roadmap-sustainable-migration-management-agadez>
- 20 Commission européenne, *EUTF for Africa fact sheet*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/factsheet_eutf_short_22.10.pdf
- 21 E. Kervyn et R. Shilhav, note 5 précitée, pp. 14–15.
- 22 Fiche d'action pour le projet REG-REG-04 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Toutes les fiches d'action peuvent être récupérées depuis le site : <https://eutf.akvoapp.org/en/projects/> ou consultées par région et par pays à l'adresse : <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/navigation/all-projects>.
- 23 Voir par exemple les projets HOA-REG-71, HOA-DJ-41, HOA-ET-40, HOA-ET-77, HOA-SD-65 financés par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 24 247,55 millions d'euros fin 2018 et 17 millions d'euros supplémentaires en 2019. Commission européenne (2019), *Rapport annuel 2018 : Fonds fiduciaire de l'UE pour Afrique*. https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/ar_2018_fr.pdf
- 25 Deutsche Welle (10 novembre 2017), *Is the EU putting African migrants at risk?* Récupéré depuis le site : <https://www.dw.com/en/is-the-eu-putting-african-migrants-at-risk/a-41319588>
- 26 Projet HOA-ET-52 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 27 Projet HOA-REG-25 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 28 UNHCR, fiche pays sur l'Éthiopie. Récupéré depuis le site : <https://www.unhcr.org/fr/fr/ethiopie.html?query=%C3%A9thiopie>
- 29 Voir Conseil de l'Union européenne (18 décembre 2017), *Admission procedures for the return of Ethiopians from European Union Member States*. Récupéré depuis le site : <http://www.statewatch.org/news/2018/jan/eu-council-regugees-return-ethiopians-15762-17.pdf>
- 30 Human Rights Watch (4 juillet 2018), *"We are Like the Dead": Torture and other Human Rights Abuses in Jail Ogaden, Somali Regional State, Ethiopia*. <https://www.hrw.org/report/2018/07/04/we-are-dead/torture-and-other-human-rights-abuses-jail-ogaden-somali-regional>
- 31 Eurostat, Ressortissants de pays tiers ayant quitté le territoire suite à une obligation de quitter - données annuelles (arrondies). http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=migr_eirtn&lang=fr
- 32 Parlement européen, Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, *Committee Hearing 20 June 2018* [vidéo]. Récupéré depuis le site : <https://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/committees/video?event=20180620-0900-COMMITTEE-LIBE>.
- 33 Parlement européen (18 juin 2018), *Answer to parliamentary question E-000958/2018*. http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2018-000958-ASW_EN.html
- 34 Note 29 précitée.
- 35 Projet HOA-ET-60 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

- 36 Projet HOA-ET-52 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 37 Projet HOA-REG-25 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 38 Projet HOA-REG-78 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 39 Projet HOA-REG-09 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 40 Enough (2017), *Border Control from Hell: How the EU's migration partnership legitimizes Sudan's 'militia state'*. Récupéré depuis le site : https://enoughproject.org/files/BorderControl_April2017_Enough_Finals.pdf
- 41 Commission européenne et Agence allemande de coopération internationale (GIZ) (13 juillet 2017), *Better Migration Management: Sudan Concept*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/bmm-sudan-concept-note_en.pdf
- 42 Ibid.
- 43 Deutsche Welle (22 juillet 2019), *EU suspends migration control projects in Sudan amid repression fears*. Récupéré depuis le site : <https://www.dw.com/en/eu-suspends-migration-control-projects-in-sudan-amid-repression-fears/a-49701408>
- 44 Parlement européen (16 août 2019), *Answer to parliamentary question E-002143/2019*. http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-002143-ASW_EN.html
- 45 Pour plus d'informations sur l'approche adoptée par l'UE pour les projets déployés au Soudan, voir : Commission européenne et Agence allemande de coopération internationale (GIZ), *Better Migration Management (BMM) – Procurement Process and Procurement Principles*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/bmm-procurement-process-and-procurement-principles_en.pdf ; Commission européenne *The EUTF for Africa in Sudan: key facts and figures*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/sudan_factsheet_october.pdf ; Commission européenne (2019), *Fact sheet: EU development cooperation with Sudan*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/july2019_factsheet_eu_development_cooperation_with_sudan.pdf. Voir également le projet HOA-REG-78 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 46 Projet HOA-SOM-59 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/t05-eutf-hoa-so-59_-_somalia_srbc_incl_rider.pdf
- 47 Projet HOA-SO-57 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 48 Projet HOA-SO-46 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 49 Ibid.
- 50 Service européen pour l'action extérieure (2011), *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel*. https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/strategie_sahelue_fr.pdf. Cette stratégie a été saluée et soutenue par le Conseil de l'Union européenne à l'occasion de la réunion du Conseil des affaires étrangères du 21 mars 2011. https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/120075.pdf
- 51 Conseil de l'Union européenne (20 avril 2015), *Conclusions du Conseil sur le plan d'action régional en faveur du Sahel pour la période 2015-2020*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/20/council-conclusions-sahel-regional-plan/>
- 52 Projet SAH-REG-22 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Texte complet dans la source française : « La situation d'instabilité est particulièrement critique dans les zones excentrées, transfrontalières et historiquement délaissées, où l'administration locale est en grande partie absente et les services sociaux de bases ne sont pas assurés. Cela alimente les risques de migrations irrégulières. »
- 53 Voir l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants (récupéré depuis le site : <https://migrationjointinitiative.org/fr>) et les documents d'action des projets SAH-REG-16 (avec l'amendement n° 1) et SAH-REG-08 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 54 Projet SAH-REG-16 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Un financement supplémentaire de 30 millions d'euros destiné à l'OIM a été approuvé en 2019.
- 55 Depuis son lancement, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Danemark ont rejoint cette initiative.

- 56 Projet SAH-BF-03 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 57 Projet SAH-ML-10 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 58 Projet SAH-TD-08 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 59 Conseil de l'Union européenne (13 mai 2019), *Conclusions du Conseil sur le Sahel*.
<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9103-2019-INIT/fr/pdf>
- 60 Voir par exemple le cas de la Gambie dans : J. Altrogge et F. Zanker (18 novembre 2019), *Why returns from Europe is causing problems for the Gambia*. *The Conversation*. Récupéré depuis le site : <http://theconversation.com/why-return-from-europe-is-causing-problems-for-the-gambia-124036>
- 61 Voir par exemple le document d'action du projet SAH-BF-09 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique au Burkina Faso, l'un des projets de soutien budgétaire les plus importants de la région.
- 62 Projets REG-REG-05 et SAH-REG-10 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 63 Altai Consulting pour l'Union européenne (2019), *EUTF Monitoring and Learning System Sahel and Lake Chad: 2018 Report*.
https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_slc_mls_2018_report.pdf
- 64 Voir par exemple la section Contexte national du projet T05-EUTF-SAH-BF-09 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 65 Projet SAH-BE-09 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 66 Projet SAH-BF-03-01 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 67 Projet SAH-BF-07 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 68 Voir le cadre d'action joint au document d'action du projet SAH-BF-05 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Texte complet dans la source française : « Nombre de jeunes et de femmes formés. Un an après leur formation, nombre de personnes habitant toujours dans la région et ayant une activité (en distinguant les stagiaires, les salariés et les entrepreneurs) ».
- 69 Voir par exemple J. Tubiana, C. Warin et G. M. Saeneen (2018), *Multilateral Damage: The impact of EU migration policies on central Saharan routes*. Clingendael.
<https://www.clingendael.org/publication/impact-eu-migration-policies-central-saharan-routes> ; F. Molenaar (2018), *Why the EU should help former smugglers get a job*. Clingendael.
<https://www.clingendael.org/publication/why-eu-should-help-former-smugglers-get-job> ; V. D'humieres (2018), *La coopération Union européenne/Afrique : l'externalisation des politiques migratoires européennes*. *Question d'Europe n°472*. Fondation Robert Schuman.
<https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0472-la-cooperation-union-europeenne-afrique-l-externalisation-des-politiques-migratoires>
- 70 Parlement européen (28 septembre 2018), Question parlementaire E-004958-18 et réponse de la Commission européenne. http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2018-004958_EN.html
- 71 Projet SAH-REG-20 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 72 Projet SAH-NE-11 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 73 Projet SAH-NE-12 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 74 Voir par exemple les projets SAH-NG-08, SAH-NE-11 et SAH-GH-02 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 75 Conseil de l'Union européenne, note de la présidence (2019), *Migration: EU Cooperation with third countries*. <https://www.statewatch.org/news/2019/mar/eu-council-migration-north-africa-coop-6599-18.pdf>
- 76 Projet SAH-MR-08 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 77 Voir le document d'action du projet SAH-MR-08 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique qui décrit l'objectif de la mission, à savoir « comprendre le contexte migratoire en Mauritanie, renforcer le climat de confiance avec les autorités mauritaniennes, placer la coopération en matière de migration dans le cadre des relations extérieures entre l'UE et la Mauritanie et enfin étudier l'opportunité d'un contrat d'appui budgétaire de type général, axé sur la gouvernance et la résilience ».
- 78 Ibid.

- 79 E. González (15 mars 2019), *Borrell: "Hopefully with other countries we had the migratory cooperation we have with Mauritania"*. The Diplomat in Spain.
<https://thediplomatinspain.com/en/2019/03/borrell-hopefully-with-other-countries-we-had-the-migratory-cooperation-we-have-with-mauritania/>
- 80 Parlement européen, note 32 précitée.
- 81 Projets SAH-GN-01 et SAH-CI-01 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 82 Parlement européen, note 32 précitée.
- 83 Projet SAH-GM-03 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 84 Parlement européen, note 32 précitée.
- 85 Projet SAH-CI-01 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 86 Voir par exemple les projets NOA-TU-01 et NOA-MA-02 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 87 Conseil européen (28 juin 2018), Conclusions du Conseil européen.
<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/06/29/20180628-euco-conclusions-final/>
- 88 Projet NOA-REG-07 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 89 Commission européenne, note 10 précitée.
- 90 Projets NOA-LY-04 et NOA-LY-06 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Le soutien aux autorités locales dans le sud de la Libye, où des milices locales participent aux combats et à la sécurité aux frontières, suscite également diverses préoccupations (voir le projet NOA-LY-05 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique).
- 91 C. Heller, L. Pisani, I. Mann, V. Moreno-Lax et E. Weizman (26 décembre 2018), *"It's an Act of Murder": How Europe Outsources Suffering as Migrants Drown*. *New York Times*.
<https://www.nytimes.com/interactive/2018/12/26/opinion/europe-migrant-crisis-mediterranean-libya.html>. Voir aussi : S. Hayden (10 octobre 2019), *The U.N. Is Leaving Migrants to Die in Libya*. *Foreign Policy*. <https://foreignpolicy.com/2019/10/10/libya-migrants-un-iom-refugees-die-detention-center-civil-war/>
- 92 Codes-objet du CAD 150, 130 et 720. Note 1 précitée.
- 93 Projet NOA-LY-06 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 94 Human Rights Watch (2019), note 18 précitée ; Médecins Sans Frontières (21 juin 2019), *MSF déplore une situation médicale catastrophique dans les centres de détention de Zintan et Gharyan*.
<https://msf.lu/fr/actualites/libye-msf-deploire-une-situation-medecale-catastrophique-dans-les-centres-de-detention-de>
- 95 S. Creta et A. Slemrod (10 décembre 2019), *UN tells migrants to leave Libya transit centre as \$6m project flounders*. *The New Humanitarian*. Récupéré depuis le site :
<https://www.thenewhumanitarian.org/investigation/2019/12/10/UN-migrants-Libya-transit-centre-project>.
- 96 Voir par exemple : Refugees International (2018), *"Death Would Have Been Better": Europe continues to fail refugees and migrants in Libya*.
<https://www.refugeesinternational.org/reports/libyaevacuations2018>
- 97 Voir : E. Kervyn et R. Shilhav, note 5 précitée.
- 98 L. Abellan (8 octobre 2018), *España pide a Bruselas que dé más fondos a Marruecos para la migración*. *El País*. Récupéré depuis le site :
https://elpais.com/politica/2018/10/07/actualidad/1538937107_168009.html ; A. Garcia Valdivia (26 décembre 2018), *The Externalization Of European Borders: Morocco Becomes A Key EU Partner In Migration Control*. *Forbes*. Récupéré depuis le site :
<https://www.forbes.com/sites/anagarciavaldivia/2018/12/26/the-externalization-of-european-borders-morocco-becomes-a-key-partner-for-the-eu/#729c1a2c2657>
- 99 Valdivia, *ibid* et Reuters, (3 juin 2019), *Spain urges more EU aid to help Morocco tackle migration*. Récupéré depuis le site : <https://www.reuters.com/article/us-spain-migration-morocco/spain-urges-more-eu-aid-to-help-morocco-tackle-migration-idUSKCN1T42KS>

- 100 Commission européenne (14 décembre 2018), *Route de la Méditerranée occidentale : l'UE renforce son soutien au Maroc*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_6705
- 101 Projets NOA-MA-02 et NOA-MA-04 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 102 O. Lopez-Fonseca et J. A. Canas (23 août 2018), *Government sends 116 migrants who jumped fence back to Morocco. El Pais*. Récupéré depuis le site : https://elpais.com/elpais/2018/08/23/inenglish/1535032545_735013.html
- 103 Projet NOA-MA-04 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 104 Associated Press (26 avril 2019), *Migrant arrivals plunge in Spain after deals with Morocco*. Récupéré depuis le site : <https://apnews.com/6e4c62e3255444c78196aef3f463fca0>
- 105 Associated Press (27 septembre 2018), *Moroccan woman dies after navy shoots at migrant boat. The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2018/sep/27/moroccan-woman-buried-after-navy-shoots-at-migrant-boat>
- 106 Morocco World News (15 mars 2019), *Moroccan Navy Rescues 21 Migrants, 45 Die at Sea*. Récupéré depuis le site : <https://www.moroccoworldnews.com/2019/03/268162/moroccan-navy-migrants-die/>.
- 107 Voir par exemple N. Nielsen (18 septembre 2018), *EU promotes "Egypt model" to reduce migrant numbers*. EUobserver. <https://euobserver.com/migration/142878>
- 108 Pour un aperçu des dialogues sur les questions migratoires entre l'UE et l'Égypte, voir : EuroMed Rights (2019), *EU-Egypt migration cooperation: at the expense of human rights*. <https://euromedrights.org/publication/eu-egypt-migration-cooperation-where-are-human-rights/>
- 109 Voir le document d'action pour le projet NOA-EG-01 du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
- 110 L. Cook (25 février 2019), *Egypt's leader says Europe cannot "teach us" about rights*. Associated Press. <https://apnews.com/4cb6082346dd45e7b91490cc5c8ff93e>. Voir aussi M. Peel, A. Barker et H. Saleh (20 septembre 2018), *EU and Egypt to launch talks on curbing Mediterranean migration*. *Financial Times*. <https://www.ft.com/content/e16b9808-bce3-11e8-94b2-17176fbf93f5>
- 111 Parlement européen (8 juillet 2019), Réponse donnée par le commissaire Dimítris Avramopoulos à la question parlementaire E-001881/2019. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2019-001881-ASW_FR.html
- 112 Parlement européen, note 32 précitée.
- 113 Conseil de l'Union européenne, note 75 précitée.
- 114 U. von der Leyen (2019), *Une Union plus ambitieuse : Mon programme pour l'Europe ; Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024*, sous la section « Des frontières solides et une nouvelle approche en matière de migration ». https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf
- 115 U. von der Leyen (10 septembre 2019), Mission Letter to Jutta Urpilainen, Commissioner-designate for international Partnerships. https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/mission-letter-jutta-urpilainen_en.pdf
- 116 OCDE, List of CRS Purpose Codes and Voluntary Budget Identifier Codes ; et Groupe de travail du CAD de l'OCDE sur les statistiques du financement du développement, note 1 précitée.
- 117 Commission européenne (3 juillet 2019), *Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique : nouvelles actions en matière de migration visant à protéger les personnes vulnérables et à favoriser la résilience des communautés d'accueil en Afrique du Nord*. Récupéré depuis le site : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_3461

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)	Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)	Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)	Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)	Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)	Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)	Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)	Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)	Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)	Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)	KEDV (Turquie) (https://www.kedv.org.tr/)